

## Atelier 4 Mondialisation

Président

**Monsieur André Desplat,**

*président de la CCI de Nouvelle-Calédonie*



Décembre 2008

## Résumé

Au regard des indicateurs utilisés en matière de développement, la Nouvelle-Calédonie se place indéniablement au niveau des pays développés. Si sa taille est extrêmement modeste à l'échelle mondiale, c'est un acteur économique important et attendu au plan régional, par son poids propre, mais aussi par son adossement à la France et à l'Europe.

Le volume des échanges augmente grâce à l'activité liée au nickel. Pour autant, la balance commerciale reste déficitaire et la Nouvelle-Calédonie, à l'image des autres pays du Pacifique Sud, est plus tributaire que moteur des échanges mondiaux. Les échanges régionaux tendent à augmenter avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Asie.

La Nouvelle-Calédonie est très dépendante de ses importations, y compris sur des domaines aussi cruciaux que les produits agricoles et les énergies fossiles, et cette situation n'est pas dénuée de risques pour la vie des calédoniens et pour l'économie locale.

On constate également que les exportations sont extrêmement concentrées sur le nickel et que cela constitue une fragilité : les atouts intrinsèques du nickel calédonien (teneurs du minerai, stabilité du pays, accessibilité des sites miniers) ont permis des investissements qui vont prochainement tripler les capacités de production métallurgique, mais cela rend impérative la mise en place de dispositifs d'amortissement des à-coups induits sur l'économie locale par le caractère cyclique des prix mondiaux du nickel ; à plus long terme, il faut se prémunir vis-à-vis de certains risques : nouvelles capacités de production à faible prix de revient dans certains pays, évolutions technologiques diminuant les besoins globaux de nickel, coût de l'énergie.

En dehors du nickel, du tourisme et de l'aquaculture, l'activité des entreprises calédoniennes est donc quasi entièrement tournée vers le marché intérieur. Les entreprises sont conscientes des limites dues à la faible taille du marché intérieur et perçoivent l'intérêt de l'export. Elles sont toutefois confrontées à un certain nombre de freins, qui limitent leur compétitivité tant sur le marché intérieur qu'à l'export :

- la faible taille des marchés intérieurs touchés ne permet pas des économies d'échelle et pénalise les investissements ;
- l'éloignement et l'insularité rendent plus onéreux tous les intrants (matières premières, énergie, équipements, maintenance, etc.) et renchérissent également les frais d'exportation le cas échéant. Ce phénomène peut être amplifié par le renchérissement du coût des transports ;
- la productivité de la main d'œuvre n'est a priori pas suffisamment performante ;
- les entreprises, souvent de petite taille, sont peu structurées pour aborder les marchés export ;
- les barrières douanières mises en place ont permis la création d'un vrai tissu industriel, mais a contrario, n'ont pas favorisé l'ouverture des entreprises sur le reste du monde et ne les ont pas préparées à la compétition internationale ;
- les formations initiales et continues sont encore peu ouvertes à l'international et les entreprises ont des difficultés pour trouver localement les compétences dont elles ont besoin. Le recrutement extérieur pose des difficultés de coût, de délais et de respect des usages sur l'emploi local ;
- aucun système de normes n'est arrêté localement et les entreprises ne peuvent se prévaloir d'un système reconnu internationalement ;
- le franc pacifique ne touche que 500 000 personnes et est peu reconnu au plan mondial.

De plus, les dispositifs d'accompagnement à l'export sont pour le moment essentiellement ciblés sur le secteur agricole. Il existe peu de mesures incitatives. La recherche locale s'oriente de plus en plus vers des collaborations avec les pays voisins, mais le fruit de ses travaux ne bénéficie pas encore aux entreprises locales pour mettre en œuvre des innovations leur apportant de véritables avantages concurrentiels.

Pourtant, au-delà de cette liste de désavantages, la Nouvelle-Calédonie dispose aussi d'atouts qui peuvent constituer l'assise du développement de nouveaux secteurs : les ressources naturelles (halieutiques, énergétiques, forestières, etc.), l'inscription de son lagon au patrimoine mondial de l'Humanité, un tissu industriel développé, la relative proximité de l'Asie (dont le poids économique dépassera à terme celui de l'Europe et de l'Amérique du Nord), la situation dans le Pacifique, marché régional dynamique et en partie francophone, etc.

Au total, on constate un manque de réflexion stratégique d'une part sur les secteurs à soutenir à l'export, et d'autre part sur l'équilibre à obtenir entre ce qui doit être importé et ce qu'il est rationnel de produire localement étant donnés les désavantages compétitifs structurels. La Nouvelle-Calédonie est d'ailleurs peu attractive pour les investisseurs extérieurs, qui pour le moment ne s'implantent localement que dans l'objectif d'accompagner les projets miniers.

Concernant les règles sur le commerce international, on relève d'une part que les conséquences concrètes, pour la Nouvelle-Calédonie, de l'adhésion de la France à l'OMC ne semblent pas suffisamment claires ; et d'autre part que l'éventuelle adhésion à un accord local tel que PICTA ne semble pas pouvoir engendrer pour les acteurs économiques plus d'avantages que d'inconvénients.

La Nouvelle-Calédonie, qui dispose de l'appui de la France et de l'Europe, intègre de plus en plus d'organisations internationales et acquiert ainsi une meilleure visibilité institutionnelle. Mais cette volonté d'intégration ne fait pas l'objet d'une réflexion stratégique globale fixant des objectifs économiques ou encore culturels et sportifs par exemple. Elle connaît des difficultés à exporter sa culture ; par contre, elle se positionne plus facilement dans le domaine du sport.

Le déploiement des outils de communication permet une plus grande ouverture de la population sur ce qui se passe ailleurs dans le monde. La conséquence est une augmentation des voyages, une consommation de plus en plus diversifiée, voire plus réalisée à l'extérieur du pays. Par contre, toutes les communautés ne sont pas préparées à cette ouverture et cela peut amplifier certains décalages et renforcer le repli identitaire de certaines. Cela peut alors se traduire par la crainte d'être submergé par les immigrants, alors que l'on estime à environ 1 000 personnes le solde migratoire annuel.

## Sommaire

<b>1. Introduction</b> .....	<b>112</b>
<b>2. La Nouvelle-Calédonie : un petit pays développé</b> .....	<b>112</b>
2.1 Un indice de développement humain comparable à celui des pays développés .....	113
2.2 Un PIB par habitant proche de celui des pays industrialisés .....	113
2.3 Une petite puissance régionale adossée à l'Europe .....	113
2.4 Une population plutôt urbaine .....	113
<b>3. Une économie peu ouverte,     mais qui évolue progressivement</b> .....	<b>114</b>
3.1 Une augmentation du volume des échanges .....	114
3.2 Des exportations en forte progression .....	114
3.3 Une balance commerciale déséquilibrée .....	115
3.4 Un manque d'intégration dans les flux commerciaux mondiaux .....	115
3.5 Une intégration croissante dans les échanges mondiaux .....	115
3.6 Un commerce peu développé avec les petits états insulaires voisins .....	115
3.7 Un commerce qui progresse avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays asiatiques .....	115
3.8 Des exportations qui reposent peu sur une démarche filière .....	116
3.9 Une faible part de l'économie calédonienne concernée par la compétition mondiale .....	116
3.10 Une situation qui dépend en partie du coût des transports .....	117
<b>4. Une situation qui induit des risques</b> .....	<b>117</b>
4.1 Une dépendance vis-à-vis des importations : énergie et produits agricoles .....	117
4.2 Des exportations centrées sur le nickel .....	118
4.3 Des transporteurs internationaux qui peuvent se retirer .....	118
<b>5. Des freins au développement de secteurs d'exportation</b> .....	<b>118</b>
5.1 Une compétitivité mal cernée, mais sans doute moyenne .....	118
5.2 Des coûts plus élevés en ce qui concerne les investissements et les intrants .....	118
5.3 Un coût de main d'œuvre comparable à celui des pays développés, mais une productivité sans doute plus faible .....	119
5.4 Des coûts d'approche et de transports élevés dus à l'insularité .....	119
5.5 Un tissu de PME peu structuré pour l'international .....	119
5.5.1 Les PME-PMI calédoniennes n'ont pas de visibilité internationale .....	119
5.5.2 Les petites entreprises sont peu structurées .....	120
5.5.3 Il existe peu d'organisation en réseau .....	120
5.5.4 Peu d'entreprises calédoniennes sont implantées à l'étranger .....	120
5.6 L'importance des protections .....	120
5.7 Des dispositifs réglementaires et d'incitation à l'export déficients .....	121

5.8	Des compétences à l'international encore peu développées (formations qualifications) .....	121
5.9	Une coopération internationale recherche réelle mais encor peu au service du développement international des entreprises .....	122
5.10	Un système de normes peu lisible à l'international .....	122
5.11	Une monnaie peu reconnue .....	122
5.12	Un manque d'attractivité pour les investisseurs étrangers .....	124
5.13	Un manque cruel de benchmarking et de prospective .....	125
5.14	Des questions en suspens .....	125
	5.14.1 Les accords d'échanges PICTA- PACER .....	125
	5.14.2 Le respect des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) ....	125
	5.14.3 L'emploi local .....	126
5.15	Des freins qui ne sont pas irrémédiables pour la plupart .....	126
<b>6.</b>	<b>Des atouts pour une insertion plus rapide .....</b>	<b>126</b>
6.1	Des ressources naturelles à valoriser .....	126
6.2	Un tissu industriel affirmé .....	126
6.3	L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité .....	126
6.4	Un marché francophone régional .....	126
6.5	Un marché Pacifique solvable .....	126
<b>7.</b>	<b>Une place institutionnelle en évolution dans le contexte régional .....</b>	<b>127</b>
7.1	Une intégration accrue dans les organisations régionales .....	127
7.2	Une stratégie d'intégration des organisations régionales qui reste à affirmer .....	127
7.3	Des moyens mobilisés éclatés .....	127
7.4	Une porte de l'Europe dans le Pacifique .....	127
7.5	Une implication dans le sport qui participe au rayonnement .....	128
7.6	Une culture qui a des difficultés à s'exporter .....	128
7.7	Un intérêt militaire mesuré .....	128
<b>8.</b>	<b>Une population de plus en plus tournée vers le reste du monde .....</b>	<b>129</b>
8.1	Des outils de communication en développement mais mal maîtrisés .....	129
8.2	Une consommation de plus en plus diversifiée mais créant des décalages au sein de la société .....	130
8.3	Une adaptation culturelle plus difficile pour certaines communautés .....	130
8.4	Une population qui voyage plus .....	130
8.5	Une peur profonde et non fondée d'être submergés par les nouveaux arrivants .....	130
<b>Annexe I</b>	<b>Tableau des organisations internationales .....</b>	<b>132</b>
<b>Annexe II</b>	<b>Rappel du mandat de l'atelier .....</b>	<b>133</b>
<b>Annexe III</b>	<b>Membres inscrits à l'atelier .....</b>	<b>134</b>
<b>Annexe IV</b>	<b>Bibliographie .....</b>	<b>134</b>

### 1. Introduction

Il existe de nombreuses définitions de la mondialisation, mais, dans tous les cas, il est fait mention des échanges entre les hommes et des liens d'interdépendance qui se développent de fait ; les échanges peuvent être matériels ou immatériels, ces derniers prenant de plus en plus d'importance avec le développement technologique et la progression des compétences humaines. La mondialisation est un phénomène plus vaste et plus profond que celui de la libéralisation mondiale des échanges avec lequel on le confond souvent, et qui, pour certains, est synonyme de problèmes posés par la suprématie des multinationales, par la moins-disance sociale et environnementale, et qui est pour d'autres, synonyme d'amélioration générale du niveau de vie par spécialisation des nations dans les domaines où elles sont les plus compétitives.

Car, aujourd'hui, tous les domaines sont touchés par la mondialisation. L'accent est souvent mis sur les aspects économiques, mais de nombreux autres secteurs sont directement concernés : la culture, le sport, les migrations, les modes de consommation, etc.

La Nouvelle-Calédonie, à son échelle, comme les autres pays dans le monde, est touchée par la mondialisation. C'est un état de fait qu'elle subit, selon certains, ou une voie qui lui convient, selon d'autres. En tout état de cause, elle doit savoir se positionner par rapport à ce phénomène.

La Nouvelle-Calédonie est marquée du sceau de la mondialisation depuis son origine : elle a été peuplée par des vagues successives originaires du monde entier (mélanésiens, polynésiens, européens, javanais, asiatiques,...), qui lui ont apporté une diversité culturelle contribuant à sa richesse. Son économie moderne a été basée, dès le XIXème siècle, sur une production à vocation mondiale : le nickel. Elle a immédiatement exporté loin de son territoire, et, en contrepartie, elle a importé, dans un cadre particulier et significativement protégé, ses moyens de production, et de nombreux biens de consommation.

Pourtant, malgré tous ces flux, la Nouvelle-Calédonie a peu de notoriété. Une étude conduite récemment dans une optique de développement touristique a par exemple montré que 70% des australiens considèrent que la Nouvelle-Calédonie est à plus de 6h de vol de Sydney et que 66% considèrent que Nouméa et la Nouvelle-Calédonie sont deux destinations différentes.

L'atelier s'est attaché à analyser comment la Nouvelle-Calédonie est intégrée dans cette mondialisation : comment elle se situe dans le paysage régional et mondial, quels sont les échanges, quels sont les freins et les atouts. Un éclairage sera apporté sur son rayonnement et quelques éléments seront donnés sur l'adaptation des populations.

### 2. La Nouvelle-Calédonie : un petit pays développé

En préambule, pour aider à situer la Nouvelle-Calédonie dans son espace régional et mondial, nous regarderons deux indicateurs : l'Indice de Développement Humain et le Produit Intérieur Brut.

INDICATEUR DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Pays/zones	Rang mondial (sur 177 pays)	Valeur IDH (2005)	Espérance de vie à la naissance	Taux d'alphabétisation des adultes	Taux de scolarisation combiné pour l'éducation prim., second. et sup.	PIB par habitant* (PPA USD)
Australie	3	0,968	81,5	99,9	95,4	36 510
France	10	0,952	80,2	99,9	96,5	30 386
Nouvelle-Zélande	19	0,943	79,8	99,9	108,4	24 996
Martinique	23	0,929	79,6	98,0	97,0	21 936
Guadeloupe	27	0,912	78,4	97,0	95,0	19 862
Moyenne pays à développement humain élevé		0,897	76,2	-	88,4	23 986
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>34</b>	<b>0,878</b>	<b>75,2</b>	<b>96,2</b>	<b>88,5</b>	<b>17 531</b>
Polynésie française	42	0,864	74,9	93,6	89,5	15 272
Guyane	43	0,862	76,0	91,0	90,0	14 333
Tonga	55	0,819	72,8	98,9	80,1	8 177
Samoa occidentales	77	0,785	70,8	98,6	73,7	6 170
Fidji	92	0,762	68,3	94,4	74,8	6 049
Moyenne Asie de l'Est et Pacifique		0,771	71,7	90,7	69,4	6 604
Moyenne mondiale		0,743	68,1	78,6	67,8	9 543
Moyenne pays à développement humain moyen		0,698	67,5	78,0	65,3	4 876
Moyenne pays en voie de développement		0,691	66,1	76,7	64,1	5 282
Iles Salomon	129	0,602	63,0	76,6	47,6	2 031
Vanuatu	120	0,674	69,3	74,0	63,4	3 225
Papouasie-Nouvelle-Guinée	145	0,530	56,9	57,3	40,7	2 563
Moyenne pays à faible développement humain		0,436	48,5	54,4	45,8	1 112

Sources : PNUD (2007), Rapport sur le développement humain, CEROM

\* certains résultats présentés en PPA ne répondant pas au traitement méthodologique conventionnel, il convient de leur attribuer un caractère indicatif

## 2.1 Un indice de développement humain comparable à celui des pays développés

L'indice de développement humain est la moyenne pondérée de trois indicateurs : l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'instruction (évalué lui-même à partir du taux d'alphabétisation des adultes et des taux de scolarisation) et le PIB par habitant à parité de pouvoir d'achat.

## 2.2 Un PIB par habitant proche de celui des pays industrialisés

Le tableau précédent permet indéniablement de classer la Nouvelle-Calédonie dans les pays développés, ce qui est cohérent avec le fait que le PIB par habitant (en parité de pouvoir d'achat)<sup>1</sup> se rapproche de celui des grands pays industrialisés. Mais cela reste à nuancer, car, à l'échelle de la planète, la Nouvelle-Calédonie est un petit pays et pèse peu dans l'échiquier économique mondial.

Pays	PIB par habitant en PPA	Année de référence
USA	3 542	2005
Australie	3 430	2006
France métropole	3 384	2006
Japon	2 662	2005
Nouvelle-Zélande	2 348	2006
Union européenne	2 296	2005
Corée du sud	1 950	2005
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>1 790*</b>	<b>2006</b>
Pologne	1 271	2004
Chine	619	2005
Fidji	500	2005
Vanuatu	270	2005

Source : FMI

En milliers de FCFP \* estimation basée sur l'approche de prix du « big mac »

Il faut aussi noter que le PIB par habitant n'est qu'une moyenne, ce qui masque en pratique de très grandes disparités entre ménages et entre provinces.

Si l'on compare le PIB par habitant de la Nouvelle-Calédonie à d'autres régions françaises, on obtient les résultats suivants :

Région	PIB par habitant	Année de référence
Ile de France	43 370	2006
Rhône Alpes	27 595	2006
Provence Alpes cote d'Azur	25 905	2006
Bretagne	25 249	2006
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>22 735</b>	<b>2006</b>
Nord-Pas de Calais	22 458	2006
Martinique	17 958	2005
Polynésie française	17 087	2004
Réunion	15 478	2005
France	28 356	2006
Province (laquelle)	25 325	2006
Dom	14 846	2004

En euros - Source : INSEE-ISEE

La Nouvelle-Calédonie peut se comparer à une région de moyenne importance de la France, loin certes du peloton de tête constitué par les régions Ile de France et Rhône Alpes, mais aussi loin devant les DOM.

## 2.3 Une petite puissance régionale adossée à l'Europe

Pays	PIB par habitant en US\$	Année de référence
Australie	36 553	2005
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>30 991</b>	<b>2006</b>
Nouvelle-Zélande	24 943	2005
Fidji	6 093	2004
Vanuatu	2 894	2004
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2 564	2004
Tonga	2 189	2004

Source : FMI

A l'échelon régional, la Nouvelle-Calédonie peut être considérée comme une puissance régionale comme tend à le montrer le tableau précédent. A titre de comparaison, en 2004, le PIB moyen par habitant des petits états insulaires du Pacifique était de 2 103 US\$, soit près de 15 fois moins que celui de la Nouvelle-Calédonie.

Mais si on regarde les données brutes du PIB, on constate que la Nouvelle-Calédonie est loin derrière les deux champions régionaux que sont l'Australie et la Nouvelle-Zélande, mais aussi loin devant les petits états insulaires.

Pays	PIB en million de US\$	Année de référence
Australie	821 716	2005
Nouvelle-Zélande	129 372	2005
<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>7 650</b>	<b>2006</b>
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6 261	2004
Fidji	3 433	2004
Vanuatu	897	2004

Source : FMI

## 2.4 Une population plutôt urbaine

Un autre indicateur intéressant est celui de la présence d'une agglomération sur le territoire. En effet, on observe à l'échelle mondiale un phénomène de concentration des économies dans les milieux urbains, et, de plus en plus, les grandes agglomérations sont les locomotives économiques de leurs régions ; par ailleurs, les populations urbaines sont plus directement concernées que les populations rurales par la mondialisation.

A ce titre, l'agglomération de Nouméa est petite comparée aux agglomérations australiennes, mais elle est quand même un centre d'importance comparativement aux autres petits états insulaires. L'Océanie, avec 14 pays, comptabilise 32 millions d'habitants dont près de 30 millions pour les seules Australie, Nouvelle-Zélande et Papouasie-Nouvelle-Guinée.

Rang	Agglomération	Pays	Taille
1	Sydney	Australie	4,4 millions
2	Melbourne	Australie	3,5 millions
3	Brisbane	Australie	1,8 million
4	Auckland	Nouvelle Zélande	1,3 million
5	Adélaïde	Australie	1,1 million
11	Port Moresby	Papouasie Nouv.-Guinée	260 000
12	Suva	Fidji	168 000
<b>13</b>	<b>Nouméa</b>	<b>Nouvelle-Calédonie</b>	<b>150 000</b>
14	Papeete	Polynésie française	120 000

<sup>1</sup> La parité de pouvoir d'achat (PPA) est utilisée en économie pour corriger les comparaisons brutes entre pays, issues des conversions nominales entre devises, par un facteur tenant compte du pouvoir d'achat de ces devises, c'est-à-dire du niveau général des prix dans chacun des pays. En pratique, en septembre 2008, 100 FCFP valaient 1,17 US \$ en nominal, et 0,72 US \$ en PPA.

Part de la population urbaine dans la population totale	
Australie	88,2 %
Papouasie-N.-G.	13,4 %
Nouvelle-Zélande	86,2 %
Nouvelle-Calédonie	61,5 %

Source : <http://www.statistiques-mondiales.com> + recensement 2004 ISEE

### 3. Une économie peu ouverte, mais qui évolue progressivement

#### 3.1 Une augmentation du volume des échanges

##### LES IMPORTATIONS EN VALEUR

En millions de FCFP	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2006/2007
Produits alimentaires	20 480	21 804	22 944	24 684	26 513	7,4%
Produits minéraux	16 826	19 623	27 989	31 372	35 750	14,0%
Produits chimiques	11 435	12 260	13 145	14 030	14 972	6,7%
Produits en caoutchouc et plastique	5 264	5 930	7 402	8 271	7 788	-5,8%
Bois et ouvrages en bois	1 671	1 743	1 888	2 115	2 011	-4,9%
Papier et ouvrages en papier	3 743	3 752	3 850	4 257	4 497	5,6%
Textiles	4 462	4 605	4 911	5 650	5 555	-1,7%
Métaux et ouvrages en métaux	8 750	11 075	12 537	15 590	15 381	-1,3%
Machines, appareils, matériel électrique	26 760	32 828	34 871	42 868	47 784	11,5%
Matériel de transport	46 909	27 577	25 324	32 776	35 502	8,3%
Autres produits	17 568	15 569	15 831	19 226	48 355	151,5%
<b>Total</b>	<b>165 868</b>	<b>156 766</b>	<b>170 692</b>	<b>200 841</b>	<b>244 105</b>	<b>21,5%</b>

Source : ISEE, Douanes

##### LES IMPORTATIONS EN VOLUME

En millions de FCFP	2003	2004	2005	2006	2007	Variation 2006/2007
Produits alimentaires	142 700	137 600	138 400	145 800	147 500	1,2%
Produits minéraux	971 600	1 013 200	1 094 300	1 051 900	1 128 600	7,3%
Produits chimiques	35 100	31 400	33 500	32 700	33 800	3,4%
Produits en caoutchouc et plastique	23 000	15 800	19 500	21 400	19 200	-10,3%
Bois et ouvrages en bois	21 200	20 600	20 800	22 200	21 100	-5,0%
Papier et ouvrages en papier	15 300	14 600	14 000	15 200	16 300	7,2%
Textiles	3 800	3 800	4 000	5 000	4 700	-6,0%
Métaux et ouvrages en métaux	49 200	63 800	64 000	62 300	65 900	5,8%
Machines, appareils, matériel électrique	20 100	25 700	29 500	35 800	40 400	12,8%
Matériel de transport	22 300	25 000	38 500	35 500	35 700	0,6%
Autres produits	69 000	42 900	48 400	61 300	96 500	57,4%
<b>Total</b>	<b>1 373 300</b>	<b>1 394 400</b>	<b>1 504 900</b>	<b>1 489 100</b>	<b>1 609 600</b>	<b>8,1%</b>

Source : ISEE, Douanes

Les chiffres de l'ISEE montrent que les importations ont sensiblement augmenté aussi bien en valeur qu'en volume pour passer de 163, 868 millions CFP en 2003 à 244,1 millions CFP en 2007, soit une augmentation de près de 50%. Cette augmentation est

attribuable en grande partie au développement des projets miniers et à la hausse du prix du pétrole et des matières premières dans leur ensemble.

La part relative des importations de produits de grande consommation reste stable, même si, en volume, les importations de ces produits ont connu une augmentation de plus de 46 000 tonnes en 4 ans. Les raisons de cette forte augmentation sont liées d'une part à la croissance démographique et d'autre part à l'augmentation du pouvoir d'achat. Les consommateurs deviennent plus exigeants et sont à la recherche de produits qui ne sont pas fabriqués en Nouvelle-Calédonie. Les importations alimentaires sont également conditionnées par la production agricole locale, laquelle est soumise aux aléas climatiques et à une forte saisonnalité. De plus, le renchérissement mondial des produits agricoles a eu un effet prix conséquent sur la valeur de ces importations.

Les tableaux ci-contre reflètent la petite taille de la Nouvelle-Calédonie. Avec moins de 250 000 habitants, elle dispose d'une taille critique insuffisante pour avoir une visibilité internationale, ce qui impacte son attractivité pour les investissements internationalement mobiles. De plus, son marché intérieur n'est pas suffisant pour asseoir un développement conséquent sur ce seul marché.

#### 3.2 Des exportations en forte progression

##### LES EXPORTATIONS EN VALEUR

En millions de FCFP	2003	2004	2005 (1)	2006 (1)	2007	Variations 200/2006
Nickel	75 437	89 950	94 523	120 352	172 172	43,1%
Minerai humide	9 544	15 793	14 874	18 531	44 004	137,5%
Mattes et ferronickels	65 893	74 157	79 649	101 821	128 168	25,9%
Produits de la mer	2 532	2 897	3 043	2 703	2 266	-16,2%
Crevettes	1 771	2 235	2 372	2 177	1 527	-29,9%
Thons	514	374	381	197	202	2,5%
Autres produits	4 788	6 014	6 872	5 001	4 316	-13,7%
<b>Total</b>	<b>82 757</b>	<b>98 860</b>	<b>104 438</b>	<b>128 056</b>	<b>178 754</b>	<b>39,6%</b>

(1) chiffres rectifiés

Les exportations dépendent quasi exclusivement du nickel avec 99,7% du volume et 96,3% de la valeur. Leur valeur a fortement augmenté du fait de la hausse des cours ces deux dernières années mais le retournement actuel a inversé cette tendance. Par contre les volumes qui étaient relativement stables ont connu une forte progression en 2007, et cette tendance devrait perdurer avec la mise en service des deux autres usines de Goro dans le Sud et de Koniambo au Nord.

Comparée à beaucoup d'autres petits pays, la Nouvelle-Calédonie dispose d'un potentiel export conséquent avec la présence du nickel.

Mais cet export métallurgique est directement géré par les maisons mères des groupes industriels. Un client achète avant tout son minerai auprès d'une entreprise et non pas d'un pays. Aussi,

Sources : Service des mines pour le nickel, Douanes et ISEE pour les autres produits

### LES EXPORTATIONS EN VOLUME

En millions de FCFP	2003	2004	2005 (1)	2006 (1)	2007	Variations 2007/2006
Nickel (milliers de tonnes)	3 570,3	4 010,5	3 547,7	3 521,6	4 238,1	20,3%
Minerai humide	3 384,8	3 840,5	3 359	3 319	4 053	22,1%
Mattes et ferronickels	185,4	170,0	188,6	202,6	184,8	-8,8%
Produits de la mer (tonnes)	2 695,0	2 942,0	3 112,0	2 663,0	2 267,0	-14,9%
Crevettes	1 275,0	1 509,0	1 709,0	1 786,0	1 307,0	-26,8%
Thons	1 182,0	1 173,0	1 182,0	626,0	656,0	4,8%
Autres produits (tonnes)	42,5	36,9	39,8	17,6	9,8	-44,6%
<b>Total</b>	<b>3 615,4</b>	<b>4 050,3</b>	<b>3 590,6</b>	<b>3 541,9</b>	<b>4 250,1</b>	<b>20,0%</b>

Sources : Service des mines pour le nickel, Douanes et ISEF pour les autres produits

(1) chiffres rectifiés

la Nouvelle-Calédonie peut plus difficilement s'appuyer sur ces échanges pour développer son image industrielle.

En revanche, le volume des exportations de produits de la mer a chuté en volume pour passer de 2 695 tonnes à 2 267 tonnes et surtout en valeur, de 2,53 milliards de FCFP à 2,30 milliards de FCFP. Si la crevette calédonienne arrive à peu près à se maintenir grâce à un important soutien financier, le thon connaît une chute conséquente qui s'explique par l'évolution du taux de change de son marché cible : le Japon.

Enfin, les exportations des autres produits ont diminué aussi bien en volume qu'en valeur.

Pourtant, on peut s'interroger sur la capacité du pays à exporter plus, en dehors du nickel. Le tissu industriel est à l'échelle du pays et il est peu spécialisé dans la production en série (tout en se positionnant sur des marchés de niches) dont une partie serait alors destinée à l'export. La prédominance du nickel semble restreindre aujourd'hui le développement d'autres secteurs qui pourraient plus se tourner vers les marchés extérieurs.

### 3.3 Une balance commerciale déséquilibrée

La balance commerciale est donc déficitaire : même si ce phénomène est moindre en Nouvelle-Calédonie que dans tous les autres départements ou collectivités françaises d'outre-mer, les importations dépassent significativement les exportations. Le taux de couverture (exportations/importations) varie beaucoup d'une année à l'autre, en raison des cours du nickel :

#### BALANCE COMMERCIALE DES BIENS EN MILLIONS DE FCFP

	2003	2004	2005 (1)	2006 (1)	2007	Variations 2007/2006
Importations	163 868	156 766	170 692	200 841	244 105	21,5%
Exportations	82 757	98 860	104 438	128 056	178 754	39,6%
Déficit commercial	-81 111	-57 906	-66 254	-72 785	-65 351	-10,2%
Taux de couverture	50,5%	63,1%	61,2%	63,8%	73,2%	9,5 pts

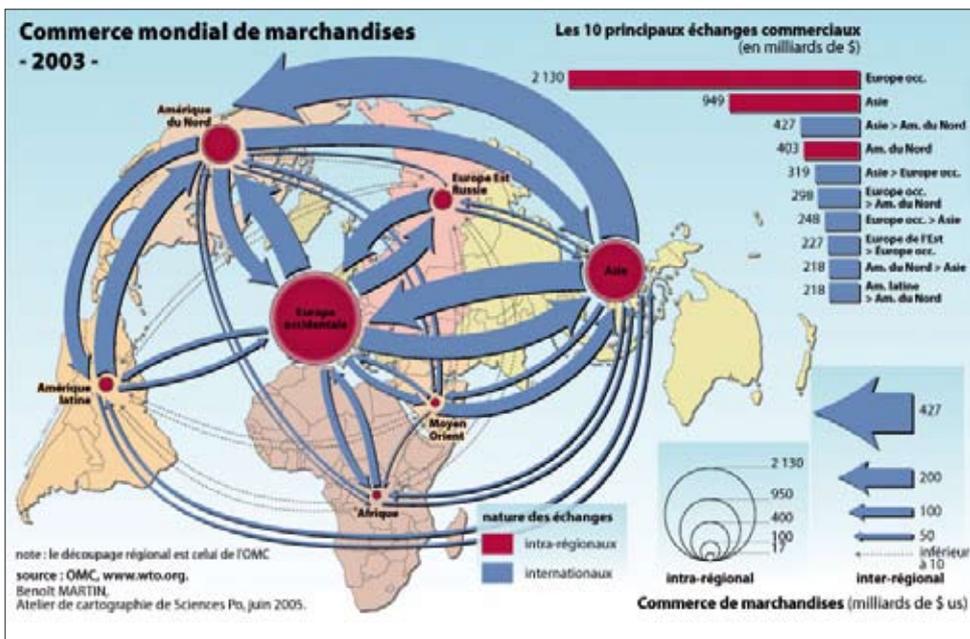
Sources : Service des mines pour le nickel, Douanes et ISEF pour les autres produits

(1) chiffres rectifiés

Les échanges sont en adéquation avec ceux d'un pays de cette taille, voire même plutôt performants (grâce au nickel) si l'on tient compte de la contrainte de l'isolement géographique dans lequel se trouve la Nouvelle-Calédonie.

### 3.4 Un manque d'intégration dans les flux commerciaux mondiaux

La Nouvelle-Calédonie ne s'inscrit pas dans les flux commerciaux mondiaux, comme le montre la carte ci-dessous. Sa position de leader du nickel ne suffit pas à influencer les flux. La taille restreinte de son marché et de son outil de production est sans doute l'une des raisons principales. Par contre, il est intéressant de voir que l'Australie est également en dehors de ces grands flux, tout comme le reste du Pacifique. Il y a donc un certain isolement de cette partie du monde, qui freine sans doute une intégration plus rapide dans le phénomène de la globalisation.



### 3.5 Une intégration croissante dans les échanges mondiaux

La Nouvelle-Calédonie densifie progressivement ses échanges internationaux ; en effet, entre 2002 et 2005, le PIB a cru de 26,9% alors que les échanges ont, eux, augmenté de 44,9%.

Toutefois, l'essentiel de cette progression résulte de la bonne santé actuelle de la filière du nickel.

### 3.6 Un commerce peu développé avec les petits états insulaires voisins

Les petits états insulaires voisins de la Nouvelle-Calédonie se caractérisent par une très faible industrialisation, une faible densité démographique, et un très modeste pouvoir d'achat. Ils ne sont pas aujourd'hui des partenaires commerciaux notables.

### 3.7 Un commerce qui progresse avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les pays asiatiques

On assiste par contre à une montée des importations en provenance de l'Asie, avec une percée de la Chine. Cela n'est pas spécifique à la Nouvelle-Calédonie.

On observe aussi une augmentation des produits issus du Pacifique. Cela s'explique assez facilement par le développement des projets miniers et le renchérissement du coût des transports. Il y a donc une recherche de proximité d'approvisionnement.

En conséquence, la dépendance de la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis de l'Europe tend à diminuer et on assiste à un meilleur équilibre des sources d'approvisionnement.

### IMPORTATIONS

	2003		2007	
	valeur	% des import.	valeur	% des import.
Union européenne dont France	98 427	60,1 %	104 707	42,9 %
Asie	30 237	18,4 %	82 236	33,7 %
Pacifique dont Australie et NZ	22 656	13,8 %	62 411	25,6 %
Australie+NZ	22 483	13,7 %	35 937	14,72 %
<b>Total import</b>	<b>163 868</b>	<b>100 %</b>	<b>244 105</b>	<b>100 %</b>

En millions de FCFP - Source : ISEE - Douanes

### EXPORTATIONS

	2003		2007	
	valeur	% des export.	valeur	% des export.
Union européenne dont France	30 649	37 %	59 527	33,3 %
Asie	36 433	44 %	82 507	46,1 %
Pacifique dont Australie et NZ	6 640	8 %	9 487	5,3 %
Australie+NZ	5 721	6,9 %	8 621	4,82 %
<b>Total export</b>	<b>82 757</b>	<b>100 %</b>	<b>178 754</b>	<b>100 %</b>

En millions de FCFP - Source : ISEE - Douanes

L'Asie est la première destination des produits d'exportation. Cela correspond au marché du nickel et aux marchés des produits de la mer.

Enfin, la baisse en pourcentage des exportations vers les pays du Pacifique ne doit pas masquer le fait qu'il s'agit d'une nette hausse en valeur, et est largement imputable au fait que les pays voisins ne peuvent de facto pas être intéressés par le nickel calédonien, à l'exception de l'Australie (usine QNI de Yabulu). Par contre, on constate aussi que le taux exportations / importations s'aggrave vis-à-vis de ces pays, passant en 4 ans de 29,3 % à 15,2 %. Cela peut traduire le fait que les produits exportables ne sont pas compétitifs et ne correspondent pas aux attentes de ces marchés, ou qu'il y a un désintérêt des entreprises calédoniennes pour ces destinations. On note aussi que la Nouvelle-Zélande et l'Australie mettent en place des normes diverses de sécurité, et phytosanitaires, qui rendent nos exportations plus problématiques. Cet aspect serait à approfondir pour en connaître les difficultés réelles.

Avec le développement de l'Asie et de son industrie, on peut supposer que cette région du monde prenne dans les années à venir de plus en plus d'importance, aussi bien pour les importations de produits manufacturés que pour les exportations de nickel. La Chine en est un grand consommateur. Ces destinations risquent aussi d'être renforcées par le renchérissement des coûts de transport qui va inciter les pays à privilégier les relations régionales afin d'en diminuer les coûts.

### 3.8 Des exportations qui reposent peu sur une démarche filière

Les destinations export mentionnées dans le paragraphe précédent reposent essentiellement sur le nickel. Elles correspondent aux grands centres sidérurgiques que la SLN fournit. Dans une moindre mesure, ces destinations correspondent aux marchés de la crevette, à savoir le Japon et l'Europe principalement. On peut alors considérer que ces destinations constituent des cibles stratégiques en termes de marché et que les retombées vont bénéficier à toute la filière.

Cependant, ce type de démarche reposant sur l'exportation reste marginal dans le développement de filières d'entreprises. L'atelier 3 « vie et performance des entreprises » s'est particulièrement arrêté sur le manque de filières.

Toutefois, différentes initiatives sont conduites avec plus ou moins de succès. Celle de la squash (courge) relève d'une véritable réflexion stratégique liée à un marché export défini. Un positionnement a été déterminé puis ont été évalués en amont les volumes de production nécessaires pour pouvoir pénétrer les marchés identifiés. Les résultats ne sont pas à la hauteur de ceux qui étaient escomptés, mais il est intéressant de souligner que ces démarches existent et qu'elles peuvent servir de base à une réflexion plus large de filières tournées quasi exclusivement vers l'export.

### 3.9 Une faible part de l'économie calédonienne concernée par la compétition mondiale

Les entreprises calédoniennes qui exportent se limitent aux secteurs de la mine et l'industrie du nickel, de l'aquaculture, et, en faible partie, de l'agriculture et de l'industrie manufacturière. On pourrait aussi inclure certains services, liés à la maintenance d'équipements complexes. Il y a lieu également de rajouter le secteur du tourisme, qui est très directement concerné par la compétition mondiale.

Les secteurs d'exportation sont très importants pour l'économie calédonienne. Pourtant, on manque de données sur leur impact réel.

- en 2006, l'industrie du nickel (mines comprises) représentait 11% de la valeur ajoutée et cette proportion devrait fortement augmenter avec la mise en service des deux autres usines.
- l'aquaculture participait à hauteur de 0,3% de la valeur ajoutée en 2004
- il est plus difficile de cerner le poids des autres secteurs, car il s'agit souvent de parties de productions d'entreprises ; leur poids est sans doute extrêmement modeste, vu la faiblesse du niveau des exportations.

Enfin, le tourisme représente 3,9% du PIB en 2005.

« L'économie calédonienne en mouvement »<sup>2</sup> nous précise que le secteur soumis à la concurrence internationale est en fait assez réduit (de l'ordre de 15% du PIB mais le périmètre d'analyse est un peu différent, le tourisme est ici pris en compte) comparé aux autres petites économies insulaires où les taux peuvent atteindre jusqu'à 82% du PIB (Kiribati).

On peut en tirer l'enseignement suivant : les entreprises calédoniennes sont relativement peu ouvertes sur le reste du monde, elles se consacrent surtout au marché intérieur excepté le secteur du nickel qui reste le moteur de l'ouverture sur le monde.

<sup>2</sup>Voir bibliographie

### Focus 1 : le nickel

Le nickel est directement confronté à la concurrence internationale. Les pays producteurs se divisent entre nickel sulfuré (Russie, Canada, Western Australia) et nickel oxydé (Cuba, Brésil, Indonésie, Philippines, Nouvelle-Calédonie et d'autres de moindre importance de la ceinture intertropicale) Quelle est la situation pour la Nouvelle-Calédonie par rapport à ses concurrents producteurs de nickel oxydé ?

Si la production mondiale devait devenir excédentaire dans les prochaines années, les sites de production aux prix de revient élevés seraient les premiers menacés. A cet égard, la situation de la Nouvelle-Calédonie est contrastée : d'un côté les coûts de main d'œuvre sont élevés par rapport à d'autres pays miniers, mais de l'autre les teneurs des gisements sont parmi les meilleures au monde (pour une tonne de nickel contenu, et à procédé identique, une teneur double de celle d'un concurrent diminue de moitié les quantités de minerai à extraire, à transporter, et à traiter) ; en outre, avec les prix actuels du baril (les prix du charbon suivant de facto ceux du pétrole), la question de la distance de transport du minerai, et celle de la quantité d'énergie incorporée dans le processus deviennent essentielles pour la rentabilité des usines pyrométallurgiques : les sites raccordés à une centrale électrique à bas coût (hydraulique ou nucléaire, deux solutions non accessibles en Nouvelle-Calédonie) sont très avantageux, de même que les sites dont le processus est moins énergivore. Sur ce plan les données sont très variables : le processus utilisé par Goro demande deux fois moins d'énergie électrique que Doniambo, et la SLN déclare maîtriser, via Eramet, un processus hydrométallurgique sans consommation d'énergie fossile. Selon la SLN, la tendance du nickel oxydé ira, de par le monde, au remplacement des usines pyrométallurgiques par des usines hydrométallurgiques. En conclusion, si les usines présentes en Nouvelle-Calédonie savent adapter leur processus et leur alimentation en énergie, la hausse mondiale du prix de l'énergie aura plutôt tendance à moins impacter les prix de revient du nickel calédonien qu'elle n'impactera les prix de

revient du nickel d'autres pays, grâce au facteur compétitif essentiel qui résulte de la teneur du minerai.

Autre aspect à prendre en compte : les données précédentes sont plutôt rassurantes mais il faut avoir conscience que les centres de décision sont loin. Pour le moment, seule la SMSP peut faire infléchir un choix stratégique en raison de sa maîtrise capitalistique, mais elle devra sans doute s'associer à d'autres investisseurs pour financer son développement.

### Focus 2 : le tourisme

Avec un tourisme qui stagne à 100 000 visiteurs annuels depuis plusieurs années, la destination n'a pas encore réussi à trouver son positionnement dans le marché mondial. Le Pacifique voit son nombre de visiteurs croître assez sensiblement, ce qui n'est pas le cas de la Nouvelle-Calédonie. L'offre commerciale ne semble pas répondre complètement aux attentes des touristes. Par ailleurs, la cible privilégiée des japonais est tributaire d'un taux de change aujourd'hui défavorable. Cette dernière donnée démontre bien que le tourisme est directement confronté à des contraintes mondiales. Pourtant ce secteur est considéré comme prioritaire pour de nombreux acteurs politiques. Une analyse plus approfondie doit donc être menée pour comprendre les motifs de cette situation.

## 3.10 Une situation qui dépend en partie du coût des transports

L'augmentation, au plan mondial, du prix de l'énergie et donc des transports peut à court-terme profondément changer la donne pour la Nouvelle-Calédonie :

- en termes d'importation vers la Nouvelle-Calédonie : cela renforce la pertinence d'un approvisionnement sur l'Australie et la Nouvelle-Zélande, au détriment de l'Europe qui jusqu'ici compensait les surcoûts de transports par des droits de douane moins forts.
- en termes d'exportation : les marchés proches deviennent encore plus pertinents.

## 4. Une situation qui induit des risques

### 4.1 Une dépendance vis-à-vis des importations : énergie et produits agricoles

Les échanges mondiaux accélèrent les phénomènes d'interdépendances des pays par le biais de la spécialisation des productions manufacturières. Ces interdépendances sont plus ou moins stratégiques : les énergies et les productions agricoles font partie des premières.

La Nouvelle-Calédonie ne dispose pas de ressources énergétiques fossiles, or la métallurgie en est encore très consommatrice. Elle produit des énergies renouvelables encore en très faible quantité (voir atelier 6 : environnement et cadre de vie). Son taux de dépendance énergétique est particulièrement élevé : 96,5%.

Les fluctuations des cours mondiaux des énergies fossiles ont donc un impact important sur les coûts de production des entreprises calédoniennes et plus particulièrement les entreprises métallurgiques.

L'impact peut également être conséquent sur les coûts d'achemi-

nement et avoir des répercussions sur le prix des marchandises importées.

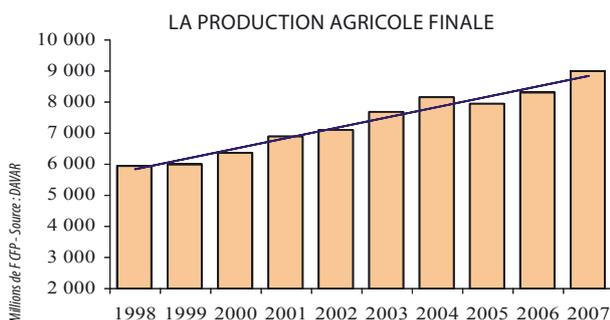
Si à l'avenir, la Nouvelle-Calédonie ne cherche pas à diversifier ses ressources énergétiques en favorisant les énergies renouvelables, la dépendance risque de s'accroître, à la fois pour les entreprises métallurgiques qui ont fait le choix de l'énergie fossile, mais également pour les autres entreprises.

Pour pallier cette dépendance, réflexions et expériences sont initiées en ce sens mais il est peu probable que la Nouvelle-Calédonie puisse significativement diminuer son taux de dépendance.

Quant aux productions agricoles, la situation est très différente.

La production agricole commercialisée calédonienne a très fortement progressé ces dernières années, de 52% (en francs courants) entre 1996 et 2005<sup>3</sup>, pour passer de 6 milliards à 9 milliards. En 2005, le renversement de la courbe est essentiellement dû à la baisse des abattements contrôlés de viande bovine.

<sup>3</sup> Avec une inflation de 15,7% sur cette période, la production agricole commercialisée calédonienne a augmenté de 40% en francs constants entre 1996 et 2005.



Pourtant, les productions locales sont encore loin de couvrir les besoins du marché local, comme le démontre le diagramme ci-dessus. Pour toutes les productions, le recours à l'importation est obligatoire. Sans chercher à être autonome sur la totalité des segments, la Nouvelle-Calédonie pourrait cibler quelques productions où elle possède les meilleurs atouts et devenir alors autonome sur ces productions. On peut donc s'interroger sur les raisons d'une telle situation. Une étude plus approfondie serait nécessaire pour en connaître les motifs. Que se passerait-il si les importations devenaient plus difficiles ? La question des relocalisations agricoles se pose.

C'est un enjeu pour les échanges mondiaux, mais c'est aussi un enjeu en termes d'aménagement du territoire.

### 4.2 Des exportations centrées sur le nickel

Le niveau des exportations du pays est très fortement dépendant de la demande mondiale en nickel. Même si cette situation résulte d'avantages comparatifs avérés de la Nouvelle-Calédonie en la matière (teneur des minerais en nickel, accessibilité des sites, stabilité institutionnelle et économique, aides à l'investissement), elle comporte pour le pays une part de risque, du fait du caractère très cyclique des cours mondiaux. En mars 2008, le cours était de 33 000 US\$ la tonne alors qu'il n'était plus qu'à 11 950 US\$ la tonne le 10 octobre 2008.

Si demain, le nickel s'effondre parce qu'il est substitué par une innovation technologique, la Nouvelle-Calédonie n'a pas d'alternatives pour développer ses exportations.

## 5. Des freins au développement de secteurs d'exportation

### 5.1 Une compétitivité mal cernée, mais sans doute moyenne

On ne dispose pas, à ce jour, d'une analyse sur la compétitivité de la Nouvelle-Calédonie, ni au niveau territorial (création d'entreprises, fiscalité, recrutement, etc.) ni au niveau des entreprises calédoniennes. Or pour pouvoir se mesurer à l'international et dégager ses avantages concurrentiels, la connaissance de sa compétitivité est indispensable.

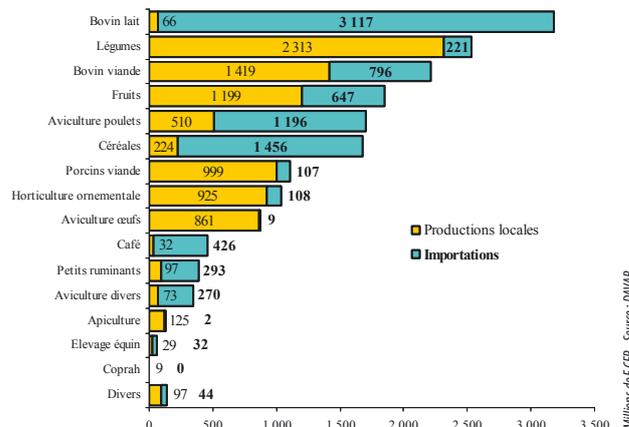
Faute de données fiables aujourd'hui, deux éléments, facteurs de compétitivité, peuvent être regardés :

- le coût de l'investissement matériel et des intrants ;
- le coût de la main d'œuvre.

### 5.2 Des coûts plus élevés en ce qui concerne les investissements et les intrants

Les entreprises calédoniennes achètent leurs moyens de production sur le marché international, et ceux-ci sont souvent

### PRODUCTIONS LOCALES ET IMPORTATIONS EN 2007



Pourtant, cette dépendance de l'économie du pays aux cours du nickel va s'aggraver à l'avenir, avec le triplement de la production de nickel métal, et la progression, plus modeste, des exportations de minerai.

L'explication de ce phénomène est à trouver dans les difficultés de développer de nouveaux secteurs dans lesquels les avantages comparatifs du pays lui permettraient de diversifier ses exportations. Ces difficultés, qui ne relèvent pas de la fatalité, sont détaillées ci-après.

### 4.3 Des transporteurs internationaux qui peuvent se retirer

Du fait de volumes d'échanges faibles à l'échelle mondiale (nous l'avons vu avec la carte des flux commerciaux), la Nouvelle-Calédonie est une destination peu recherchée des transporteurs internationaux, maritimes et aériens. Les compagnies repartent souvent « à vide ». Par manque de rentabilité, elles peuvent décider du jour au lendemain d'arrêter de desservir la destination ou d'imposer des coûts exorbitants pour le maintien de la ligne. Les entreprises peuvent donc facilement se retrouver coupées du monde.

conçus pour des volumes de production très élevés comparativement au marché local. L'amortissement du prix d'achat de l'équipement sur les « petites » quantités produites, vient augmenter le prix de revient.

La stratégie consistant à acheter du matériel d'occasion et/ou de plus petite dimension n'est pas nécessairement satisfaisante, car elle peut induire un coût de maintenance plus élevé, une cadence de production moindre et sans doute aussi une consommation d'énergie plus importante.

Les pouvoirs publics ont conscience de ces difficultés, et ont mis en place des dispositifs de défiscalisation destinés à compenser partiellement ce handicap. Les résultats semblent positifs. Mais la défiscalisation est accordée individuellement aux entreprises, et sur du matériel neuf. Ce qui a pour conséquence de conduire les entreprises à investir dans des machines surdimensionnées et de ne pas les inciter à se regrouper pour partager des machines.

A cela, il faut rajouter le coût d'approvisionnement en intrants forcément plus élevé que dans la plupart des pays industrialisés du fait de l'éloignement des principaux centres d'approvisionnement et des volumes peu conséquents.

Là encore, les pouvoirs publics ont mis en place des dispositifs d'aide, essentiellement sous la forme d'exonérations de taxes d'importation privilégiant les entreprises qui exportent.

Dans les intrants, on va par exemple trouver le prix de l'énergie : à titre d'exemple, une entreprise industrielle de Nouméa consommant en continu 20 kW (haute-tension) paiera une facture annuelle EEC de 2,1 MFCFP, soit 125% de plus que celle de son homologue métropolitaine alimentée par EDF<sup>4</sup>.

### 5.3 Un coût de main d'œuvre comparable à celui des pays développés, mais une productivité sans doute plus faible

Il est généralement admis que le coût de la main d'œuvre est cher en Nouvelle-Calédonie. En fait, si ce coût est effectivement beaucoup plus élevé que celui de beaucoup d'Etats insulaires du Pacifique et de pays asiatiques comme la Chine ou le Vietnam, il est en fait comparable, voire moins cher que celui d'autres pays industrialisés.

L'Organisation Internationale du Travail donne un coût moyen annuel de la main d'œuvre pour les industries manufacturières de 4 200 000 FCFP pour l'Australie et de 3 270 000 FCFP pour la Nouvelle-Zélande (année 2003).

Si on compare maintenant la masse salariale d'un salarié rémunéré au SMG en Nouvelle-Calédonie avec la métropole et l'Australie (la Nouvelle-Zélande n'a pas de salaire minimum), on obtient le résultat suivant.

Pays	Masse salariale mensuelle pour le salaire minimum	Année de référence
France métropolitaine	193	2008
Australie	166	2005
Nouvelle-Calédonie	154	2008

En milliers de F.CFP

Le coût de la masse salariale doit être rapproché d'autres facteurs comme la productivité pour définir le niveau de compétitivité. Il doit notamment être mis en regard du niveau moyen de qualification de la main d'œuvre. Or, il n'existe pas de données permettant d'évaluer la productivité calédonienne mais il semble que des rythmes de travail moins soutenus que dans les pays industrialisés et un absentéisme conséquent viennent grever cette productivité.

Le bilan global étant apparemment défavorable, la Nouvelle-Calédonie ne sera jamais compétitive sur des productions de grande série à faible valeur ajoutée et n'exigeant que peu de qualifications de la main d'œuvre.

Seuls les produits ou services disposant d'un avantage concurrentiel (technologie, expertise, image de marque) peuvent alors être compétitifs à l'exportation : c'est le cas de 3P (profilés plastiques pour ouvertures) ou Sun Ray (chauffe-eau solaires).

### 5.4 Des coûts d'approche et de transports élevés dus à l'insularité

20 transitaires, 25 compagnies maritimes, 5 acconiers, 4 compagnies aériennes se partagent le marché du transport international de marchandises. Ce marché est complètement ouvert à la concurrence. Il n'y a donc pas de monopole et chaque acteur pratique donc sa propre politique de prix, exceptés les acconiers qui appliquent une même politique tarifaire.

Les coûts peuvent être considérés comme élevés, pourtant le jeu de la concurrence conduit les prestataires de fret à proposer les prix les plus compétitifs. A titre d'exemple, le kg de fret frais aérien est à 6€40 depuis plusieurs années tout comme un container de 20 pieds Le Havre – Nouméa fixé à 1 700€ et 1 400€ pour Asie-Nouméa. Les variations tarifaires sont dues aux surcharges fuel ou aux coûts d'assurance et risques de change.

La concurrence est présente sur toutes les destinations sauf sur la ligne Nouméa-Wallis ou seules une compagnie aérienne et une compagnie maritime assurent le fret. Il y a donc un monopole de fait dû au volume insuffisant pour justifier de la présence de plusieurs opérateurs. Les prix pratiqués sur cette ligne sont les plus élevés aussi bien dans l'aérien que dans le maritime.

Les compagnies cherchent à faire des efforts pour faciliter l'exportation des produits calédoniens par le biais de partenariats avec la FINC et l'ERPA pour proposer les tarifs les plus bas.

Compte tenu de la distance et du volume transporté, les tarifs pratiqués ne sont sans doute pas excessifs. Par contre, les frais d'embarquement et de débarquement peuvent eux apparaître très élevés au regard des prix usuels dans les ports européens. Au port de Nouméa, pour un container de 20 pieds, le coût est de 538€, et de 947€ pour un container de 40 pieds, alors que le coût n'est que de 230€ au Havre ou 150€ à Anvers, et 130€ à Lisbonne, quel que soit le volume du container.

Au global, même si la plupart des acteurs cherchent à limiter les coûts pour leurs clients, les volumes traités sont encore insuffisants pour pouvoir obtenir des économies d'échelle.

40 000 containers sont importés annuellement en Nouvelle-Calédonie, et moins de 10 000 sont exportés. Le reste des containers, plus de 30 000, repartent vides, ce qui constitue un coût pour les transporteurs. Chaque escale représente en moyenne 100 containers par navire. Ceci est à comparer aux plusieurs centaines que représente la production des mêmes navires dans d'autres ports du Pacifique (Australie et Nouvelle-Zélande), de l'Asie ou de l'Europe.

Pourtant, même si les volumes sont faibles, le nombre de rotation est encore important.

Dans le maritime, on dénombre :

- 8 rotations par mois pour l'Asie ;
- 5 à 6 rotations par mois pour la Nouvelle-Zélande ;
- 6 rotations par mois pour l'Australie ;
- 6 rotations par mois pour l'Europe.

Dans l'aérien, il y a plus d'une dizaine de rotations par semaine toutes destinations confondues. Cependant, il n'existe pas de cargo dédié au fret et les volumes vont de 3 à 20 tonnes sur les vols passagers.

L'arrivée prochaine d'Air Austral va venir compléter l'offre.

A la lecture des données, et selon les transitaires, l'offre de transport est largement suffisante pour satisfaire le marché local. Ce n'est donc aujourd'hui pas un obstacle pour les entreprises. Et l'augmentation du volume export pourrait faire diminuer les coûts.

### 5.5 Un tissu de PME peu structuré pour l'international

Quatre éléments principaux sont à retenir :

#### 5.5.1 Les PME-PMI calédoniennes n'ont pas de visibilité internationale

Le secteur industriel, hors industrie du nickel, n'est pas suffisamment développé pour avoir une visibilité internationale. Il n'y a pas de secteur de production ou de service assez attractif de par sa dimension pour des donneurs d'ordres ou des investisseurs. Les

<sup>4</sup> 1,9 MFCFP tarif grands comptes EEC du 15/02/08 + taxe communale 9% contre 7,7 k€ Hors TVA (tarif vert A5 EDF option base TLU au 15/08/2008)

entreprises ne peuvent pas non plus s'appuyer sur une image « Nouvelle-Calédonie » forte et reconnue.

On peut néanmoins relever l'existence de niches : par exemple, la production locale, sous licence, de certaines boissons véhiculant une image française, permet quelques exportations.

### 5.5.2 Les petites entreprises sont peu structurées

Sur 43 107<sup>5</sup> entreprises en 2007, 97,6% ont moins de 10 salariés et seulement 163 entreprises ont plus de 50 salariés. Ce sont ces dernières qui sont les plus susceptibles d'être structurées pour l'export ; or, comme on l'a vu plus haut, la plupart d'entre elles ne sont aujourd'hui orientées que vers le marché calédonien.

Il peut certes exister, dans les très petites entreprises, un potentiel à l'exportation, mais pour que ce potentiel puisse être exploité, il est indispensable que l'entreprise ait intégré cet objectif dans son organisation.

### 5.5.3 Il existe peu d'organisation en réseau

Il existe peu d'organisation en réseau pour atteindre une dimension internationale : regroupements d'entreprises sur des savoir-faire techniques, sur des marchés communs ou complémentaires.

Pour répondre à ce déficit, l'ERPA a créé il y a plus de 10 ans une cellule d'assistance aux producteurs, orientée vers les marchés extérieurs. Cette cellule développe une marque ombrelle avec une cinquantaine de produits respectant un cahier des charges très précis.

Cette expérience reste assez isolée et il est dommage qu'elle n'ait pas été adaptée à d'autres productions.

### 5.5.4 Peu d'entreprises calédoniennes sont implantées à l'étranger

La dimension internationale d'un pays passe aussi par la capacité de ses entreprises à se développer dans d'autres pays, avec des bureaux commerciaux, des filiales, des prises de participation. Il n'y a pas d'informations précises pour la Nouvelle-Calédonie mais il semble qu'il y ait peu d'expériences connues.

Dans ce cadre, il est important de souligner le cas de la SMSP, société d'origine locale qui a pris une dimension internationale à travers sa prise de participation dans l'usine sidérurgique de Posco (Corée du Sud). Si l'on met de côté le cas particulier et ancien de la SLN, c'est la première fois qu'une initiative d'une telle ampleur est menée : une entreprise calédonienne prend une dimension mondiale.

Reste que ce cas est encore très isolé, et que les entreprises calédoniennes de taille plus modeste, n'ont pas intégré, pour le moment, cette dynamique de développement. Seule SOFRANA est citée par les décideurs économiques comme ayant développé un réseau de bureaux commerciaux en Nouvelle-Zélande et au Vanuatu. Quelques exemples de projets de développement (maintenance informatique à distance basée en Nouvelle-Calédonie, production scientifique, ...) existent également, mais sont peu développés.

La CCI doit réaliser une enquête en 2008, dans le but de dresser un état des lieux précis des entreprises exportatrices.

On pourrait aussi rajouter un cinquième élément qui est lié à l'impact de « la coutume » dans les entreprises. Les contraintes conséquentes aux pratiques culturelles peuvent être un frein au développement international des entreprises. Les salariés, très emprunts des traditions sont sans doute encore peu enclins à s'ouvrir au monde. Comme cela a été vu dans l'atelier « Développement, culture et valeurs identitaires », le rythme océanien est en décalage

avec le rythme très rapide que la mondialisation impose aux entreprises qui veulent s'insérer dans des marchés internationaux.

## 5.6 L'importance des protections

La Nouvelle-Calédonie possède la compétence fiscale qui permet de fixer les barrières de protection à l'entrée sur le territoire et la compétence en matière de concurrence et de réglementation des prix.

La Nouvelle-Calédonie a classé les marchandises importées en 4 catégories :

- les marchandises totalement libres ;
- les marchandises soumises à la présentation préalable d'une autorisation administrative d'importation ;
- les marchandises interdites pour des raisons de santé et de sécurité ;
- les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives : suspension ou contingentement.

Ces dernières sont destinées à protéger les productions locales. Des droits de douane, et, parfois la mise en place de mesures de protection spéciale, de nature fiscale (TCPPL) ou physique (mesures « STOP » = suspendu toutes origines et provenances) sont décidés.

Le gouvernement vote chaque année une liste de marchandises qui constitue le programme annuel des importations. En 2008, 333 catégories de marchandises sont soumises à restrictions quantitatives. Sur ces 333, 168 sont classées STOP. C'est le Comité Consultatif du Commerce Extérieur, mis en place depuis 18 mois qui instruit les dossiers.

Par ce dispositif, une part de l'agriculture et de l'industrie manufacturière se trouve protégée de la concurrence internationale. D'autres secteurs comme le BTP ou certains services ne bénéficient pas de telles mesures mais sont abrités naturellement car c'est le facteur proximité qui prédomine (marchandises pondéreuses, fragiles, etc.).

Avec un tel dispositif de protection, la Nouvelle-Calédonie cherche, comme d'autres pays dans le monde, à stabiliser son économie et ses emplois vis à vis de bouleversements potentiellement très rapides, et protège en conséquence ses productions agricoles, manufacturières, ou ses services par des barrières tarifaires comme celles citées. D'autres moyens pourraient être utilisés : normes, critères de qualité, lourdeurs administratives, contraintes phytosanitaires, etc. (les mesures de contingentement étant, sauf exception, interdites par les accords du GATT).

C'est aussi un moyen pour une meilleure maîtrise des approvisionnements et un meilleur contrôle de la qualité, mais à la condition que ces contrôles soient bien effectués. Ce dispositif est aussi une source de revenus importante pour le territoire. En 2005, les taxes à l'importation s'élevaient à plus de 35 milliards CFP.

L'objectif d'un dispositif de protection est aussi de donner la possibilité aux entreprises de se développer dans les meilleures conditions sur leur marché intérieur, mais n'y-a-t-il pas un risque de voir certaines entreprises profiter de cet avantage pour installer de véritables rentes de situation ? N'y-a-t-il pas aussi le risque de voir les entreprises se concentrer sur le marché intérieur sans chercher à se mesurer à la concurrence mondiale ?

Ce second risque devrait être relativisé car les entreprises ont conscience de l'intérêt potentiel de l'exportation, mais dans les faits, elles sont encore peu nombreuses à avoir franchi le pas.

La taille restreinte du marché calédonien peut amener certaines entreprises à demander des mesures protectionnistes pour produire à plus grande échelle et par là, même améliorer leur compétitivité. Mais une telle démarche ne peut-elle pas également fausser le jeu de la concurrence ?

<sup>5</sup> Ce chiffre reste à préciser car il comprend aussi bien les entreprises que les organisations professionnelles, ou encore les sociétés immobilières et les associations. Une approche plus fine est tentée dans l'atelier 3.

A l'exception de quelques pays, la concurrence, est toujours favorisée car elle est considérée comme un moteur du développement. Pour faciliter cette concurrence, les pays ont développé des dispositifs de régulation de la concurrence afin d'éviter entre autres les abus de position dominante.

La protection reste indispensable pour le développement de l'économie calédonienne, mais elle doit être utilisée à bon escient (intérêt du produit, impact sur l'emploi...). Elle doit être en accord avec une stratégie économique claire, ce qui fait défaut actuellement. On peut ainsi s'interroger sur les motivations de protection de certains produits, alors que la plupart des produits de la même filière ne sont pas protégés. Une approche de la protection par filière ne serait-elle pas plus performante ?

Ne doit-on pas s'interroger sur les secteurs, les entreprises qui, au-delà des protections, sont prêtes à entrer dans la compétition mondiale ?

Ne doit-on pas réfléchir à l'équilibre à trouver entre produits qui ont la légitimité à être produits localement et les produits qu'il est préférable d'importer ? Il n'est en effet pas possible d'imaginer un système du tout importation ou du tout production locale.

Aussi, n'existe-t-il pas des domaines dans lesquels la Nouvelle-Calédonie dispose d'avantages compétitifs lui permettant d'augmenter ses exportations ? A contrario n'existe-t-il pas des secteurs pour lesquels, les protections de marché présentent un bilan avantages / inconvénients perfectible pour la collectivité ?

## 5.7 Des dispositifs réglementaires et d'incitation à l'export déficients

Les dispositifs d'accompagnement à l'export développés par les provinces ont été ciblés sur le secteur agricole. Ainsi, la crevetticulture (aquaculture) et la production de squash ont été très soutenues.

En 2006, la CCI a réalisé une étude diagnostic des aides à l'export, et pour cela a analysé trois autres territoires insulaires : Fidji, Polynésie française et Réunion. Tous ont mis en œuvre des dispositifs d'incitation à l'export destinés aux entreprises. Cela va de l'exonération fiscale en passant par des subventions ou par l'aide au recrutement de cadre export. Cette liste n'est pas exhaustive.

Pour la Nouvelle-Calédonie, il existe plus de freins que d'encouragements à l'export dans les mesures d'accompagnement. Seul le secteur agricole dispose d'outils incitatifs, mais ils ne portent pas les fruits escomptés. Le secteur des industries et des services n'a pas d'équivalent.

Sur le plan fiscal, le système est décrit comme lourd tant par les industriels que par l'administration. La patente perçue sur le cycle import-export affecte les intrants importés qui sont destinés à l'ouvrage puisque ces derniers sont soumis au droit proportionnel à 1,2% et aux centimes additionnels. Et les produits qui sont transformés puis exportés sont à nouveau soumis aux centimes additionnels. Or, toutes les entreprises ne semblent pas payer cette taxe. Dans le même temps, il existe une forme d'aide à l'export : la TGI est remboursée, voire non perçue pour les intrants alimentant les industries de transformation, au prorata de leurs exportations. Mais ce système est décrit comme très lourd tant par les industriels que par l'administration. Et cette aide ne peut pas aider les entreprises susceptibles d'exporter à partir de produits issus des ressources naturelles locales. C'est le cas de COSMECAL par exemple.

Mais il ne suffit pas de créer des aides, il faut aussi provoquer des événements pour favoriser l'exportation, en assurant la promotion des produits hors du territoire. C'est souvent lorsqu'il y a des démarches globales que les aides

sont sollicitées et bien utilisées.

L'ADECAL, la FINC, l'ERPA, en lien avec les chambres consulaires mènent des actions de promotion internationale, mais cela reste encore assez timide, faute de moyens dédiés suffisants.

Des propositions d'améliorations ont été faites par les professionnels, mais sont restées sans suite aujourd'hui.

Dans un contexte de mondialisation, un accompagnement déficient des entreprises à l'international peut être préjudiciable à terme sur leur développement.

Il faut cependant modérer l'impact de ces aides car le dynamisme à l'export repose avant tout sur la volonté et la compétitivité des entreprises, les différents dispositifs ne sont là que pour faciliter les démarches.

## 5.8 Des compétences à l'international encore peu développées (formations qualifications)

Pour prendre une dimension internationale, les entreprises doivent aussi pouvoir disposer d'une main d'œuvre qualifiée dans les échanges commerciaux. Or, même s'il n'y a pas d'étude précise sur ce point, on peut faire les constats suivants :

- Le français s'impose de moins en moins dans le monde comme langue d'échange et l'environnement régional est plutôt anglophone. Et l'enseignement de l'anglais n'est pas plus poussé que dans n'importe quel établissement métropolitain, or comme dans toute démarche export classique, on commence généralement par cibler la proximité géographique. Les étudiants calédoniens n'y sont donc pas préparés. A contrario, il faut souligner le nombre important d'élèves qui apprennent le japonais : 2 254 en 2008, soit plus que l'ensemble de la France métropolitaine. On peut s'interroger sur les opportunités offertes à ces élèves à l'issue de leur cursus pour valoriser cette langue.
- Seules deux formations orientées vers le commerce international sont dispensées à Nouméa : un BTS commerce international (ouvert une année sur deux avec 24 élèves) et l'Ecole de Gestion et de Commerce. Cela correspond sans doute à une demande encore faible de la part des entreprises.
- Le problème des équivalences de diplôme avec les pays voisins ne facilitent pas les échanges et d'étudiants et de recrutements. Les formations diplômantes qui relèvent de l'Etat français sont soumises aux accords collatéraux signés avec les différents pays. La décision de l'équivalence avec nos pays voisins relève donc de la France. La réforme LMD, en cours actuellement, tend à privilégier les équivalences au sein de l'Europe. Les formations professionnelles pour lesquelles la loi organique a confié la compétence à la Nouvelle-Calédonie peuvent obtenir des équivalences régionales plus facilement. L'article 6001 de la délibération 39CP le prévoit. Cependant, pour le moment seulement trois formations professionnelles ont été accréditées, mais la DFPC<sup>6</sup> étudie l'instauration d'équivalences sur ces formations et sur d'autres à venir avec trois pays ciblés : l'Australie, la Nouvelle-Zélande et le Canada (Québec). Une première mission exploratoire a été conduite dans le Queensland.
- Si le nombre d'étudiants hors Nouvelle-Calédonie diminue régulièrement depuis 2005 - nous sommes passés de 1543 en 2005 à 1123 en 2007 (chiffres IDC NC) - il est intéressant de s'arrêter sur les destinations. La destination France recule au profit de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande et d'une nouvelle destination liée aux projets métallurgiques : le Canada. La baisse s'explique par le fait que l'offre de formations s'améliore en Nouvelle-Calédonie et qu'il n'est plus forcément obligatoire de s'expatrier pour beaucoup de filières.

<sup>6</sup> Direction de la Formation Professionnelle et Continue de la Nouvelle-Calédonie.

C'est aussi une preuve d'une certaine internationalisation des étudiants et d'un rapprochement des pays limitrophes même si cela reste encore timide. Cette augmentation du flux vers l'étranger reste un atout pour les entreprises calédoniennes si elles savent les attirer. Pourtant, le taux de retour et les fonctions occupées au retour ne sont pas connus.

- Il existe des Formations Ouvertes à Distance mais encore peu développées, qui peuvent être en rapport avec les échanges internationaux.
- L'ouverture à l'international se prépare tôt, à ce titre le vice-rectorat facilite tous les ans le départ de 1 500 collégiens et lycéens sur 22 000 pour des séjours à l'étranger : Nouvelle-Zélande, Australie, Vanuatu et Japon sont les quatre premiers pays de destination. Des classes européennes sont aussi mises en place aussi bien dans les établissements de Nouméa que ceux de brousse. A noter également, l'ouverture à Nouméa Ducos en juin 2007 d'une école primaire internationale pour accueillir les enfants des cadres expatriés. 68 enfants sont inscrits dont 24 d'origine étrangère.
- Les grandes entreprises liées aux projets miniers font venir une main d'œuvre qualifiée et correspondant à leurs besoins. C'est un autre atout pour les entreprises calédoniennes, car à partir de là, des réseaux peuvent se développer, et on peut imaginer des partenariats avec les PME.
- Pour trouver une main d'œuvre à forte compétence internationale, il faut aussi disposer d'outils de formation à fort rayonnement international. Or, l'Université de Nouvelle-Calédonie n'a pas cette dimension pour le moment : pas de spécialité visible et pas de taille suffisante. Elle est donc peu attractive pour des étudiants étrangers puisque les seuls étudiants étrangers inscrits à la rentrée 2008 ne sont que 70 (principalement Vanuatais). Sans étude précise, il est donc difficile d'avoir une analyse pertinente, mais il semble que la main d'œuvre répondant aux critères d'exigence internationale soit encore assez confidentielle. Pour l'instant, les entreprises ont encore peu besoin de ce type de main d'œuvre mais si le phénomène s'accélère, il risque d'y avoir un déficit pour tous les motifs listés.

#### 5.9 Une coopération internationale recherche réelle mais encore peu au service du développement international des entreprises

Tous les organismes de recherche (au nombre de 7) représentés sur le territoire ont recentré leurs thématiques sur ce qui caractérise la Nouvelle-Calédonie: le nickel et son environnement avec une partie importante concernant l'exceptionnelle biodiversité marine et terrestre, sa connaissance, sa protection, sa valorisation.

Ce recentrage permet à des laboratoires de taille relativement modeste d'atteindre ensemble une masse critique et d'être plus visible sur le plan international. Ainsi, les activités inter-organismes sont privilégiées comme par exemple la création d'un centre national de recherche technologique sur le nickel et son environnement avec une ambition internationale clairement affichée.

Sur ces thématiques, la Nouvelle-Calédonie est un «objet de recherche» qui favorise le développement de réseaux de laboratoires avec les pays de la zone. Les chercheurs, en particulier ceux de l'IRD, bénéficient d'une notoriété internationale grâce à leurs publications. Chaque année, des colloques rassemblent à Nouméa les meilleurs spécialistes mondiaux sur les récifs coralliens, le réchauffement climatique, etc. Des programmes de

recherche communs avec les pays voisins sont soutenus par le secrétariat d'Etat à l'outre-mer, par le ministère des affaires étrangères, et par des fonds européens.

La Nouvelle-Calédonie est en train de se positionner comme un centre de recherche spécialisé et reconnu sur la géologie et la biodiversité liées au nickel.

Ces démarches à l'international ont permis de participer à 32 programmes internationaux, mais encore assez peu comme leader de ces programmes. Une plus grande coopération entre centres calédoniens pourrait combler ce handicap. Le tableau page suivante montre que les liens avec les centres étrangers sont le plus souvent unilatéraux.

Ce développement international a encore peu de retombées sur les entreprises locales. Les contrats entreprises-centres de recherche ne concernent encore que les seules grandes entreprises du nickel et sont a priori assez peu nombreux.

La recherche locale stimule encore peu l'innovation dans les entreprises, il y a donc peu de créations d'entreprises innovantes. Or, ce sont elles qui sont souvent les plus proches de la mondialisation.

#### 5.10 Un système de normes peu lisible à l'international

Il manque de clarté sur l'application des normes et réglementations en Nouvelle-Calédonie. Aussi, chaque entreprise adopte les normes qui lui semblent le plus correspondre à ses besoins. De plus, il n'y a pas de réglementation locale existante pour reconnaître le système d'accréditation implanté sur le territoire.

Cela pose un problème de cohérence et de crédibilité car on peut imaginer que deux entreprises de production similaires suivent pour l'une les normes européennes et pour l'autre les normes australiennes, alors qu'elles s'adressent à un même client.

A l'exportation, la qualité des produits calédoniens est donc plus difficilement reconnue par les autres pays. C'est à l'entreprise de prendre la précaution d'appliquer telle ou telle norme et de le spécifier à ses clients étrangers.

A terme, cela pose la question de la crédibilité des productions locales sur des marchés internationaux. Pourtant la qualité sanitaire des produits calédoniens peut être un atout à l'export.

A l'inverse, la question des normes se pose aussi pour les produits qui sont importés. Quelles réglementations doivent-ils respecter pour entrer sur le territoire ?

#### 5.11 Une monnaie peu reconnue

La France a seule la responsabilité de la politique monétaire dans cette zone géographique, sans partage avec la Banque Centrale Européenne. En 1999, la parité fixée pour le FCFP vis-à-vis de l'euro a traduit strictement l'ancienne parité de cette monnaie avec le franc et la parité irrévocable franc-euro. Si la parité FCFP/euro peut en théorie changer sur décision du gouvernement français, ce risque paraît en pratique très faible, du fait que le FCFP concerne trois collectivités dont les situations socio-économiques, politiques et statutaires, sont très contrastées : les probabilités d'établir un consensus sur une dévaluation ou une réévaluation, ou même de voir le gouvernement français imposer ses vues, paraissent faibles (cependant le FCFA qui concerne 14 collectivités a été fortement dévalué en 1994).

En soi, l'utilisation du FCFP ne pose pas de difficulté particulière, car il fonctionne quasiment comme l'euro, dont il bénéficie de la force et de la stabilité.

Par contre, il faut souligner le fait que cette monnaie n'est

COOPÉRATIONS DE RECHERCHE ENTRE LES CENTRES DE RECHERCHE DE NOUVELLE-CALÉDONIE ET LES AUTRES PAYS DU MONDE

Centre de recherche	Pays partenaire	Centre partenaire	Sujet
IAC	NZ	Massey University	Ecologie et conservation de l'escargot de l'île des pins
	NZ	Department of Conservation	Gestion des espèces envahissantes de vertébrés
	NZ	Hort Research	Qualité des fruits, marché export, agrophysiologie, innovations techniques
	NZ	Landcare Institute	Etude sur les insectes nuisibles dans les cultures agricoles de Nouvelle-Calédonie
	Australie	CSIRO	Lutte intégrée contre les tiques du bétail
	Australie	CSIRO, James Cook University, NAPPEC	Gestion des pâturages et lutte contre les plantes envahissantes
	Australie	Monash University	Mécanisme de résistance des plantes de forêts sèches à l'abroustissement par les cerfs
	Australie	CSIRO, James Cook University, ACIAR	Conservation et valorisation de la diversité des santals du Pacifique sud
	Australie	University of western Australia	Valorisation de la biodiversité végétales indigènes pour la restauration de formations végétales perturbées
IFREMER	Australie	AHGA	Amélioration des cultures légumières de plein champ sous abri
	Australie	CSIRO	Ressources vivantes, océanographie physique et biologique
	Australie	AIMS	Aquaculture tropicale, gestion des écosystèmes, biotopes côtiers
	Australie	Université de Tasmanie	Gestion des pêcheries, aquaculture, environnement littoral
	Australie	Geosciences Australia	Exploration ZEE, ressources minérales
UNC	NZ	IGNS	Structures géologiques reliant NC et NZ-extension du plateau continental EXTRAPLAC
	NZ	IGNS	Evaluation des risques sismiques, géodésie, néotectonique, géologie et géophysique
IRD	NZ	Massey university	Graines de plantes endémiques
	NZ	NIWA	Géophysique et océanographie spatiale ; caractérisation et modélisation dans les écosystèmes lagunaires ; paléo-environnement
	NZ	IGNS	Géophysique marine
	NZ	Hort research Institute	Biodiversité terrestre et environnement dans le Pacifique tropical
	NZ	University of Auckland	Sciences de l'eau
	NZ	University of Wellington	Paléoclimat, Substances naturelles d'origine marine
	NZ	Landcare research	Portail régional des données de sol dans le Pacifique Sud
	Australie	CSIRO, universities of western australia, of Melbourne & of North Queensland	Minéralogie, géochimie et revégétalisation des massifs miniers. Courants océaniques dans le Pacifique Sud Ouest et impact sur le climat
Institut Pasteur	Australie	Australian National University	Paléo climatologie
	Australie	Australian National University, Australian Institute of Marine Sciences	Bathymétrie peu profonde du grand récif barrière australien
	Australie.	Queensland Muséum, Botanical Garden, Australian Muséum, Muséum de Victoria	Substances naturelles d'origine marine, inventaire des algues de NC ; inventaire, écologie et conservation des reptiles de la NC ; crustacés isopodes
	Cambodge	Institut Pasteur	leptospirose
	Vietnam	Institut pasteur	pneumocoque
DIMENC+BRGM	Kiribati	Institut pasteur	tuberculose
	Australie/ NZ	Geoscience Australia/ IGNS	Géosciences marines et Géosciences terrestres

Source : chargé de mission recherche du Haut commissariat

utilisée que par les 500 000 français du Pacifique. Elle est donc inconnue pour la plupart des Etats du monde, ce qui pose les difficultés suivantes :

- c'est une monnaie « non négociable » en dehors de la zone d'émission ;

- les investisseurs manquent de visibilité à long terme, et craignent le risque de dévaluation ;
- les entreprises échangent beaucoup avec l'extérieur, pour les importations en particulier et le FCFP est une monnaie peu « crédible » pour les partenaires. Les PME commercent donc en

euro pour la plupart. Les grandes entreprises n'utilisent pas ou très peu le FCFP dans leurs échanges commerciaux, elles privilégient le dollar et l'euro. L'utilisation du FCFP complexifie la tenue des comptabilités ;

- l'utilisation d'une monnaie confidentielle à l'échelle de la planète rend difficile la comparaison des prix avec les grandes zones d'émission ;
- le recours au crédit sur des places autres que métropolitaine est rendu plus difficile et plus cher, compte tenu du caractère confidentiel du FCFP ;
- la Nouvelle-Calédonie a une monnaie liée à l'euro, dans une zone qui est principalement influencée par le \$US.

A contrario, le FCFP, au contraire de l'euro, semble par nature relativement à l'abri des risques de type grand banditisme (falsification, vols avec violence).

Si l'utilisation du FCFP peut apparaître comme un frein supplémentaire dans l'intégration économique mondiale, il faut la relativiser là encore car c'est avant tout la performance des entreprises qui améliore leur niveau d'internationalisation.

### 5.12 Un manque d'attractivité pour les investisseurs étrangers

Un indicateur d'intégration dans la mondialisation est le nombre d'entreprises étrangères implantées dans un pays.

La Nouvelle-Calédonie a une économie et des infrastructures du type de celles que l'on trouve dans les pays développés. Le pays est sûr, la législation et l'environnement administratif sont stables, la fiscalité est faible, et les coûts de main d'œuvre sont inférieurs à la plupart des pays développés. Le système d'éducation est bon, le niveau culturel est élevé, les activités de loisirs sont nombreuses. Les rendements financiers des investissements sont en général bons voire très bons. Tous ces critères sont considérés comme des critères d'attractivité des investissements directs étrangers.

La situation géographique peut être un avantage concurrentiel décisif pour les entreprises qui ont besoin de travailler en décalage horaire par rapport à l'Europe. La Nouvelle-Zélande a d'ailleurs saisi ce créneau en attirant des centres d'ingénierie et d'expertise à distance (y compris des centres travaillant avec l'Allemagne).

Le tableau ci-contre montre que seules des entreprises d'origine régionale (Pacifique) ont choisi de s'implanter. Mais aucune entreprise étrangère n'est venue s'implanter en Nouvelle-Calédonie dans le but de développer un centre à partir duquel conquérir des parts de marché dans le Pacifique Sud ; la seule motivation est de répondre au marché local. Le même constat peut être fait pour les entreprises d'origine métropolitaine. La principale explication se trouve dans les surcoûts liés à l'insularité : coûts directs et indirects du fret pour les intrants et les exportations, coûts et complexité de la maintenance des outils de production, cherté de la sous-traitance locale, etc.

La Nouvelle-Calédonie n'a pas non plus valorisé son avantage concurrentiel en matière de décalage horaire avec l'Europe : aucune entreprise n'occupe ce créneau. Une des explications est sans doute à rechercher parmi les problèmes de communication via l'outil internet (coût et qualité des échanges). La mise en service récente, par l'OPT, d'un câble numérique vers l'Australie, va en par-

PRESENCE ECONOMIQUE ETRANGERE EN NOUVELLE-CALÉDONIE

ENTREPRISES	LOCALITE	ACTIVITE	PAYS D'APPARTENANCE	ANNEE D'IMPLANTATION
QBE	NOUMEA	Assurance	AUSTRALIE	?
QUANTAS AIRWAYS LTD	NOUMEA	Transports aériens	AUSTRALIE	1956
BLUESCOPE STEEL	NOUMEA	Matériau de construction	AUSTRALIE	1970
BHP BILLITON NICKEL NC	NOUMEA	Nickel	AUSTRALIE	1991
GOODMAN FIELDER NC	NOUMEA	Industrie Agro-Alimentaire	AUSTRALIE	1995
CALTRAC	NOUMEA	Matériel de terrassement	AUSTRALIE	2000
WAGNERS NC	NOUMEA	Béton prêt à l'emploi	AUSTRALIE	2001
BECA CARTER NZ	NOUMEA	Ingénierie industrielle et d'infrastructures	NOUVELLE-ZÉLANDE	2002
KOMATSU AUSTRALIA P/L	NOUMEA	Matériel de terrassement	AUSTRALIE	2002
ABB AUSTRALIA	NOUMEA	Composants électriques, moteurs électriques	AUSTRALIE	2005
ALSTOM AUSTRALIA	NOUMEA	Chaudières et éléments pour centrales électrique	AUSTRALIE	2005
DATA # 3 SARL	NOUMEA	Services informatiques	AUSTRALIE	2005
GOLDER NC	NOUMEA	Bureau d'Études (environnement, géologie)	AUSTRALIE	2005
SALMON NS SARL	NOUMEA	Location et entretien de matériels de terrassement	AUSTRALIE	2005
ANZ	NOUMEA	Banque	AUS/NZ	2006
ATCO NC	NOUMEA	Construction d'installation modulaire de chantier	AUSTRALIE	2006
CAPE NC	NOUMEA	Echafaudages industriels	AUSTRALIE	2006
LUCAS	NOUMEA	Construction de pipelines	AUSTRALIE	2006
MACCONNELL DOWELL	NOUMEA	Construction d'infrastructures	AUS/NZ	2006
MCDERMOTT AVIATION	NOUMEA	Travaux aériens	AUSTRALIE	2006
BOC GAS	NOUMEA	Fournitures industrielles	AUSTRALIE	2007
GLADSTONE PACIFIC	NOUMEA	Nickel	AUSTRALIE	2007
IDP Education	NOUMEA	Études/Formation	AUSTRALIE	2007
RAPID WALL NC	NOUMEA	Procédé rapide de constructions modulaires	AUSTRALIE	2007
SCORE PACIFIC	NOUMEA	Maintenance de valve en titane	AUSTRALIE	2007
TRANSFIELD WORLEY	NOUMEA	Maintenance industrielle	AUSTRALIE	2007
YORK LININGS	NOUMEA	Installation de réfractaires	AUSTRALIE	2007
SECU RUSWIN	NOUMEA	Fourniture de systèmes de sécurité	AUSTRALIE	2008
SILCAR	NOUMEA	Maintenance industrielle	AUSTRALIE	2008
MITSUI		Bureau d'achat depuis 30 à 35 ans	JAPON	?

Source : ADECAL

tié régler ce problème, mais la Nouvelle-Calédonie aura sans doute des difficultés à rattraper le retard qu'elle a pris.

Le tableau ci-dessus montre également que le premier critère d'attractivité de la Nouvelle-Calédonie est la présence des projets miniers : les investissements étrangers, qui sont d'implantation récente pour la plupart, sont presque tous sous-traitants ou prestataires du projet de Goro aujourd'hui et peut être de l'usine du Nord demain. Ces différentes entreprises pourraient repartir à la fin des chantiers.

Cette situation peut priver le pays des savoir-faire et des compétences que pourraient apporter de grands groupes étrangers.

La Nouvelle-Calédonie manque d'un plan d'action offensif ciblé sur les investissements internationaux mobiles. C'est le rôle de l'ADECAL, mais pour être efficace, elle doit pouvoir proposer une palette d'outils d'accompagnement convaincants. La Nouvelle-Calédonie a su mobiliser des avantages fiscaux pour les projets miniers. Il n'y a pas de dispositifs comparables pour attirer d'autres

types d'investissement. Il est aussi possible de citer le manque d'offre immobilière pour accueillir des projets innovants. La pépinière d'entreprises ne répondra sans doute pas à cet objectif.

Il faut aussi s'interroger sur la position de la Nouvelle-Calédonie face aux grandes multinationales minières. L'expérience antérieurement vécue avec la SLN montre que l'économie du pays, et tout particulièrement les recettes publiques, sont extrêmement dépendantes du cours mondial du nickel. La Nouvelle-Calédonie doit donc préciser quelles sont ces attentes et exigences face à ces investissements, et quelles limites elle se fixe dans les mesures d'accompagnement mobilisées.

Enfin, il faut le rappeler, même si les accords de Matignon, puis de Nouméa ont amené une certaine stabilité politique, les investisseurs étrangers peuvent encore s'interroger sur l'avenir politique de la Nouvelle-Calédonie.

### 5.13 Un manque cruel de benchmarking et de prospective

Pour s'intégrer dans la mondialisation, il est important de savoir ce que font les autres afin de pouvoir définir ses avantages concurrentiels, et de trouver son bon positionnement. Il faut aussi essayer de comprendre les tendances, les mouvements mondiaux.

Or il n'existe pas d'outils de ce type. Cette intelligence économique pourrait s'appuyer sur les outils métropolitains, mais cela n'est pas le cas.

Il n'y a pas eu de réflexion stratégique sur les secteurs à orienter vers l'international, les investissements étrangers que nous étions prêts à accueillir.

De fait, il est alors plus difficile de prévoir et d'anticiper, et cela peut être préjudiciable pour le développement des entreprises et du territoire.

Cependant, le réflexe benchmarking commence à être bien présent avec la multiplication des déplacements à l'étranger de délégations sur des sujets divers.

### 5.14 Des questions en suspens

#### 5.14.1 Les accords d'échanges PICTA- PACER

En 2001, les Etats membres du Forum des Iles du Pacifique (la Nouvelle-Calédonie est membre associé depuis 2006) ont adopté deux accords internationaux en matière de libre échange :

- le Pacific Agreement on Closer Economic Relations (PACER) ;
- le Pacific Islands Countries Trade Agreement (PICTA).

Le PACER met en place un cadre général pour la future coopération économique entre les Etats membres et prévoit un accord de libre échange avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

Le PICTA qui est un accord de libre échange entre les Etats insulaires du Pacifique membres du Forum, couvre aussi bien les échanges de marchandises que de services. Les pays non indépendants (dont la Nouvelle-Calédonie) peuvent intégrer cet accord.

La Nouvelle-Calédonie a entamé des négociations avec le Forum pour intégrer le PICTA. Mais se posent deux difficultés pour lesquelles aucune décision n'est prise à ce jour :

- la question de l'origine des produits transformés en provenance de pays tiers (Australie et Nouvelle-Zélande) qui transiteraient par un Etat membre du PICTA : quelle taxation leur incombe ? ;
- l'impact économique et social d'une telle intégration est encore mal évalué, avec sans doute deux phases, la première étant celle du PICTA puis la seconde celle du PACER. A la lecture des textes, l'intégration du premier accord ne semble pas entraîner automatiquement l'intégration du second accord.

Il est donc difficile de dire si une telle intégration serait un avantage ou un inconvénient pour l'économie calédonienne. Des analyses plus approfondies sont indispensables avant d'aller plus loin, et des éclairages juridiques sont à apporter.

Cependant, il faut souligner la structuration des entreprises calédoniennes qui reste encore faible pour affronter des échanges internationaux très concurrentiels. Par contre, développer ces coopérations renforcerait l'intégration régionale.

Les entreprises expriment tout de même le souhait de faciliter les échanges avec la zone, mais sous certaines conditions. L'exemple est la formalisation d'un accord douanier intéressant signé avec la Polynésie, mais qui n'a pas produit les effets escomptés, puisque au même moment, la Polynésie a révisé son système de droits de douanes et a créé une TVA. Pourtant, améliorer les échanges commerciaux entre ces deux territoires est intéressant.

#### 5.14.2 Le respect des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC)

L'accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce, auquel sont annexés les accords sur le commerce des marchandises, le commerce des services, l'agriculture, etc., a pour objet de favoriser le commerce international, en assurant la bonne marche et la liberté des échanges. L'idée de base est que les pays peuvent exporter plus de produits et de services dans les domaines dans lesquels ils excellent, et qu'à contrario ces pays peuvent répondre à certains de leurs besoins en se fournissant dans d'autres pays à des coûts inférieurs aux leurs. Quelques grands principes gouvernent ces accords, tels que :

- clause de « la nation la plus favorisée » : les avantages douaniers accordés à un pays doivent l'être aussi à tous les autres ;
- réduction des obstacles au commerce : diminution progressive et négociée des droits de douane, engagement des pays à ne pas rehausser les droits de douane une fois ceux-ci abaissés, suppression des interdictions à l'importation et des contingentements ;
- transparence : publication locale et/ou notification à l'OMC des mesures adoptées ;
- concurrence loyale : interdiction du dumping et des subventions.

Des exemptions peuvent être autorisées, sous réserve de conditions rigoureuses.

Dans notre environnement régional, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Fidji, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, sont membres de l'OMC, le Vanuatu est pour le moment en position d'observateur.

La France a ratifié cet accord de Marrakech fin 1995 et, comme c'est le cas pour tous les traités internationaux, cette ratification a automatiquement des effets en droit interne<sup>7</sup>. Ni l'accord ni sa ratification n'ayant prévu une exclusion ou un traitement dérogatoire aux règles générales à propos de la Nouvelle-Calédonie<sup>8</sup>, celle-ci est donc ipso facto concernée par les règles de l'OMC. Mais la question d'apprécier les conséquences précises de cette situation n'est pas aisée. Par exemple, il est reconnu aux pays en développement la possibilité de relever leurs droits de douane afin de « protéger les industries naissantes ». La Nouvelle-Calédonie peut-elle bénéficier d'une telle règle ?

Il n'existe à ce jour aucun éclairage juridique satisfaisant sur une telle question, ce qui ne permet donc ni d'assurer que les principes appliqués actuellement en matière de tarifs douaniers ou de restriction à l'importation vont pouvoir s'appliquer dans la durée pour continuer de protéger les productions locales, existantes ou nouvelles, ni le contraire.

<sup>7</sup> Article 55 de la Constitution : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois ».

<sup>8</sup> Décision du conseil constitutionnel n° 88-247 DC du 17 janvier 1989, suite à une saisine qui concernait la Polynésie : « le champ d'application territoriale d'une convention internationale est déterminé par ses stipulations ou par les règles statutaires de l'organisation internationale sous l'égide de laquelle elle a été conclue, et la détermination de ce champ d'application ne relève donc pas de la loi qui en autorise la ratification ».

#### 5.14.3 L'emploi local

Le développement des projets miniers, l'exigence accrue des compétences techniques dans les entreprises, l'implantation d'entreprises étrangères amènent à recourir à une main d'œuvre de plus en plus qualifiée. Mais les compétences et qualifications attendues ne sont pas toujours disponibles sur le territoire. Les entreprises doivent donc faire appel à des recrutements extérieurs. Mais certaines d'entre elles peuvent hésiter à recourir à la main d'œuvre par crainte de se confronter à des représentations syndicales qui privilégient uniquement l'emploi local.

Certes, il est logique de favoriser l'emploi local à compétences et qualifications égales, mais cela ne doit pas être au détriment du développement des entreprises. Il y a une situation de plein emploi qui est sans doute durable et les entreprises manquent de main d'œuvre compétente.

Si elle est mal utilisée, la protection de l'emploi local peut être un frein à l'internationalisation des entreprises calédoniennes, aussi bien pour leur développement que pour l'accueil de nouveaux projets.

La question de l'emploi local, dans un contexte de mondialisation est un point important mais délicat. De nouvelles populations arrivent. Pour preuve, la subdivision nord accorde des titres de séjours à des brésiliens, des chinois, des indiens... Quel accueil doit on réserver à ces personnes en

termes d'emploi ? Ne peuvent-elles pas apporter des compétences manquantes ? Quelle est alors la place de la protection de l'emploi local ? Il est là encore difficile de dire aujourd'hui si cette protection est un frein ou un accélérateur, mais il est indispensable de se poser la question de l'impact d'une telle approche.

#### 5.15 Des freins qui ne sont pas irrémédiables pour la plupart

L'éloignement et l'isolement géographique sont les seuls freins sur lesquels il n'est pas possible d'agir. Même si les progrès technologiques facilitent les communications en rapprochant virtuellement les différentes régions du monde, cet éloignement des marchés aura toujours un coût.

Par contre, la Nouvelle-Calédonie peut avoir des effets de levier sur tous les autres freins, à la condition d'inscrire ces actions dans une réflexion stratégique aboutie. Le coût de la main d'œuvre (masse salariale+productivité) reste un frein si on se positionne sur des productions à faible valeur ajoutée, par contre, il devient moindre sur des productions à très haute valeur ajoutée. L'accompagnement des PME à l'export peut être réalisé par des structures déjà en place.

Les axes stratégiques retenus par le schéma de développement pourront guider les actions prioritaires à mettre en œuvre pour atténuer ces freins.

## 6. Des atouts pour une insertion plus rapide

### 6.1 Des ressources naturelles à valoriser

Outre le nickel, beaucoup d'autres ressources naturelles peuvent représenter un potentiel d'exploitation intéressant sur les marchés internationaux. Certaines espèces végétales et marines peuvent sans doute être exploitées pour la pharmacologie ou la cosmétologie par exemple. Et, ce d'autant qu'il y a peu de maladies sur le territoire et que la qualité phytosanitaire peut être un atout non négligeable.

Autre ressource naturelle : l'espace. Ces grands espaces peuvent être valorisés pour des productions agricoles destinées aux marchés locaux et mondiaux. Une partie de ces espaces peut aussi être consacrée à la création de zones d'activité orientées vers l'accueil de projets étrangers.

### 6.2 Un tissu industriel affirmé

Avec plus de 1 000 entreprises industrielles, un véritable tissu de compétence et de savoir-faire a été créé. Très orienté vers le marché local dans un premier temps, il peut devenir une force de frappe pour un marché régional et international. La FINC confirme d'ailleurs que bon nombre de ses adhérents sont intéressés par l'exportation, non seulement par intérêt économique mais aussi pour la valorisation de leur entreprise.

La dynamique entrepreneuriale très présente peut être mise à profit pour créer des entreprises sur des créneaux internationaux. Des marchés de niche délaissés par les multinationales peuvent être saisis par les PME.

Mais une étude plus précise des potentiels internationaux est indispensable pour définir les secteurs à soutenir.

### 6.3 L'inscription au patrimoine mondial de l'Humanité

En juillet 2008, une partie des récifs coralliens a été inscrite au

patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO. Cette distinction, si elle est intelligemment mise en valeur, peut avoir des retombées économiques conséquentes, non seulement pour le tourisme, mais aussi pour les entreprises manufacturières. En effet, la Nouvelle-Calédonie peut devenir plus lisible à l'international et le « made in » peut être marketé.

### 6.4 Un marché francophone régional

Les grands pays industriels limitrophes se refusent en général à pratiquer le double étiquetage (anglais/français) pour des petits volumes de production, et avec environ 500 000 personnes, le marché francophone reste une niche. La Nouvelle-Calédonie, avec son outil industriel, peut profiter de cet espace ainsi libéré, pour prendre des positions de leader sur certaines productions (stratégie restant à définir). C'est sans doute un premier pas vers plus d'international, mais qui sera vite limité.

L'utilisation du français devient un atout alors et on peut imaginer que ce « made in France Pacifique » puisse se valoriser sur d'autres marchés, mais cela reste à préciser.

### 6.5 Un marché Pacifique solvable

Si le Pacifique présente la particularité d'avoir beaucoup de petits Etats insulaires pauvres, il y a tout de même l'Australie, la Nouvelle-Zélande, et les pays d'Asie qui offrent des possibilités de marchés. Par contre, pour l'instant, en dehors du nickel et de l'aquaculture, les marchés ciblés sont à préciser et des négociations commerciales avec ces pays doivent être débattues.

Les pays de la zone Asie se développent rapidement et peuvent devenir une cible intéressante pour le tourisme calédonien.

## 7. Une place institutionnelle en évolution dans le contexte régional

Les rapports de la France avec les États du Pacifique ont beaucoup changé depuis les années 70. Les relations diplomatiques et commerciales sont amenées à évoluer. La place de la France dans cet environnement connaît donc des évolutions.

Pour les autres États du Pacifique, les plus développés en particulier, la présence française est importante.

La Nouvelle-Calédonie représente une alternative à la Nouvelle-Zélande et à l'Australie pour les petits États insulaires.

Pour les deux puissances voisines, elle apporte de la stabilité régionale et elle est le plus grand marché de proximité avec un pouvoir d'achat élevé.

Face à la Chine qui augmente son aire d'influence dans le Pacifique, en s'appuyant sur sa diaspora, la Nouvelle-Calédonie peut participer du contre poids politique et économique.

### 7.1 Une intégration accrue dans les organisations régionales

La Nouvelle-Calédonie participe à 13 organisations régionales dans le Pacifique (voir tableau en annexe) en qualité de membre, membre associé ou observateur, ce qui lui permet d'écouter, de dialoguer et de participer aux travaux d'intérêt régional et de coopération multilatérale et bilatérale (domaines des ressources naturelles et énergétiques, développement durable et environnement, réchauffement climatique, la pêche, la coopération scientifique, économique et sociale, environnementale, bonne gouvernance, la sécurité, la santé, la culture, jeunesse et sport, etc.).

La Nouvelle-Calédonie accélère son processus d'implication régionale :

- L'accord de Nouméa en 1998 puis la loi organique en 1999 apportent des compétences à la Nouvelle-Calédonie en matière de relations extérieures. Elle peut en effet décider de négocier des accords avec un ou plusieurs États, territoires ou organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies, toujours dans le respect des obligations internationales de la France ;
- en 2003, le Président de la République évoque l'importance des relations régionales et souhaite que les collectivités liées à la France soient de plus en plus intégrées dans leur environnement. Il place ces collectivités dont la Nouvelle-Calédonie comme des interlocuteurs privilégiés pour les États du Pacifique ;
- en 2006, le statut de la Nouvelle-Calédonie au sein du forum des Îles du Pacifique évolue pour prendre la place de membre associé ;
- en 2008, lors de la réunion de ce même forum, la France souhaite un renforcement des relations entre la Nouvelle-Calédonie et ses pays voisins du Pacifique.

Cette ouverture prouve une reconnaissance certaine du poids et de l'influence de la Nouvelle-Calédonie. Depuis 20 ans maintenant, la Nouvelle-Calédonie a une place de plus en plus affirmée dans le Pacifique Sud. Cela se traduit, par exemple, par l'implantation à Nouméa du siège de la CPS (Communauté du Pacifique).

La présence de la CPS à Nouméa renforce la place que peut prendre la Nouvelle-Calédonie dans l'espace régional. Et cela renforce également les projets - de développement rural par

exemple - que la Nouvelle-Calédonie peut mettre en place en partenariat avec la CPS.

### 7.2 Une stratégie d'intégration des organisations régionales qui reste à affirmer

Il ne faut pas minimiser l'intérêt d'être présent dans de nombreuses institutions, mais il faut s'interroger sur les objectifs poursuivis dans ces coopérations. Quel bénéfice souhaitons-nous en retirer ? Et par conséquent, quel poids est-il indispensable d'avoir auprès de ces organisations ?

Plus largement, quelle est la stratégie à adopter vis-à-vis des pays voisins ? Pour quels secteurs voulons nous développer nos relations régionales : le culturel ? l'économie ? la formation ?

### 7.3 Des moyens mobilisés éclatés

La définition d'une politique régionale, la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique demandent des moyens importants et la mobilisation de nombreux acteurs. Le développement des relations internationales passe aussi par la capacité à appréhender les stratégies de rayonnement des autres pays, et plus spécifiquement des pays voisins.

La Nouvelle-Calédonie est compétente pour les questions de coopération régionale et les provinces pour toutes les coopérations décentralisées, c'est-à-dire avec des collectivités équivalentes dans les autres pays. Ces dernières peuvent porter sur des domaines qui relèvent de leur compétence.

Les réunions de coordination entre les présidents des assemblées de province et du gouvernement n'ont pas systématiquement lieu. Aussi, une certaine absence de cohérence dans les actions de coopération altère la lisibilité de la politique extérieure et rend la relation avec nos interlocuteurs parfois plus complexe.

En outre, la Nouvelle-Calédonie manque de moyens de benchmarking et d'analyse.

### 7.4 Une porte de l'Europe dans le Pacifique

Pour l'Union Européenne, le Pacifique présente des ressources naturelles et des problèmes écologiques d'importance mondiale. Mais il doit faire face au défi d'établir une stabilité et une sécurité politique. L'Union Européenne cherche donc à poursuivre le dialogue avec cette région du monde sur des questions aussi bien politiques qu'économiques, tout en cherchant à concentrer son appui sur la coopération régionale économique et en améliorant la coordination de ses aides avec celles d'Australie et de Nouvelle-Zélande. L'Europe cherche à garder une place face aux puissances comme la Chine, le Japon ou les États-Unis qui renforcent leur présence dans la région.

Les relations entre l'Europe et les PTOM devraient évoluer en 2013. Des études sont en cours : Livre Vert (relation UE / PTOM), caractéristiques et enjeux des RUP (Région Ultra Périphérique), négociations entre l'UE et les pays ACP du Pacifique pour un accord de partenariat économique (APE).

La Nouvelle-Calédonie peut donc être un acteur majeur (en tant que l'un des trois PTOM du Pacifique) pour contribuer à la présence européenne dans le Pacifique. Et l'adossement à l'Europe peut lui donner un poids supplémentaire dans la zone.

Dans la stratégie de l'Union Européenne, la Nouvelle-Calé-

donie peut représenter un poste avancé sur lequel s'appuyer pour créer un centre d'expérience et d'expertises au bénéfice des autres petits Etats sur des sujets aussi divers que les droits de l'homme ou les principes de l'économie de marché. L'Europe souhaite créer des Accords de Partenariats Economiques pour faciliter la diffusion de produits et services d'origine européenne.

Au travers du FED, l'Union Européenne soutient la Nouvelle-Calédonie dans le renforcement de ses compétences en lui allouant 500 millions de FCFP par an (depuis près de 10 ans destinés à la formation). Cela contribue à la consolidation d'un centre d'expertise local.

#### 7.5 Une implication dans le sport qui participe au rayonnement

La Nouvelle-Calédonie évolue dans un environnement régional où le sport tient une place très importante que ce soit d'un point de vue social comme économique.

La particularité du sport calédonien est de bénéficier de l'expertise française en matière de formation et de préparation à la performance sportive et de s'enrichir de la proximité de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

En ce qui concerne les relations avec l'environnement régional, la volonté politique est de permettre aux équipes de Nouvelle-Calédonie de participer aux compétitions sportives organisées dans la région, et donc l'adhésion aux organismes internationaux est recherchée, en accord avec les fédérations françaises concernées.

Dans le domaine du sport et dans la zone Pacifique, le Comité Territorial Olympique et Sportif de Nouvelle-Calédonie adhère au Conseil des Jeux du Pacifique composé de 22 pays (l'Australie et la Nouvelle-Zélande en sont exclues). Le concept et les objectifs des Jeux sont définis ainsi : (...) promouvoir une compétition et des jeux de niveau mondial, prestigieux et amicaux, et développer le sport au profit des peuples, des Etats et des Territoires qui composent la communauté du Pacifique ».

Cet évènement majeur qui rassemble tous les quatre ans plusieurs milliers de sportifs océaniques dans 28 disciplines sportives pendant 15 jours représente le plus grand regroupement des populations du Pacifique.

De plus, la Nouvelle-Calédonie participe aux Océania (compétitions internationales regroupant l'ensemble des pays du Pacifique Sud, Australie et Nouvelle-Zélande incluses).

En 2006, après un très gros travail diplomatique, le Comité Olympique Territorial et Sportif de Nouvelle-Calédonie est devenu membre associé de l'ONOC (Oceania National Olympic Committee).

La plupart des ligues calédoniennes adhèrent désormais avec l'accord des fédérations françaises, aux fédérations océaniques. Des responsables calédoniens exercent des responsabilités au sein de ces fédérations, la fédération océanique de tennis de table est ainsi présidée par un Calédonien.

En 2005, lors des mini-jeux de Palau, le CTOS a obtenu l'organisation des Jeux du Pacifique de 2011 en Nouvelle-Calédonie. En 2008, le siège du Conseil des Jeux du Pacifique sera installé à Nouméa grâce à l'appui financier de la Nouvelle-Calédonie.

Enfin, l'année 2006 et 2008 ont vu l'ouverture des premiers centres océaniques sur le sol calédonien.

Le centre océanique d'haltérophilie, reconnu au plus haut niveau mondial est installé en Nouvelle-Calédonie depuis février 2008. Ce centre accueille en résidence des athlètes de tout le Pacifique et 10 d'entre eux ont participé aux Jeux olympiques de Pékin.

D'un point de vue stratégique, toutes ces actions visent à faire de la Nouvelle-Calédonie dans le Pacifique un territoire ressource dans le domaine du sport, avec le souhait de rééquilibrer l'action des territoires francophones dans le Pacifique face à l'hégémonie actuelle des pays anglo-saxons.

#### 7.6 Une culture qui a des difficultés à s'exporter

La Nouvelle-Calédonie dispose d'un patrimoine culturel dense que les différents acteurs culturels dont l'ADCK s'emploient à essayer d'exporter depuis 10 ans. Par exemple, en 2007, une opération forte a été menée en Nouvelle-Zélande avec « l'année de la Nouvelle-Calédonie ». Des moyens conséquents ont été mobilisés pour cette action ciblée.

Cependant, la culture calédonienne, plutôt basée sur le monde kanak, connaît des difficultés à s'inscrire dans les circuits culturels mondiaux, aussi bien pour les arts picturaux que pour la danse, la musique, et la littérature. Seuls les circuits métropolitains font exception du fait des relations historiques avec la Nouvelle-Calédonie.

Les freins à cette diffusion mondiale sont d'ordre divers :

- il existe une véritable concurrence des cultures des petits pays qui cherchent à se faire reconnaître sur la scène mondiale et les artistes calédoniens, ambassadeurs de la culture locale, appréhendent mal cette concurrence ;
- la diffusion de la culture doit répondre de plus en plus à des critères économiques : le développement artistique doit entraîner du chiffre d'affaires et les artistes locaux éprouvent des difficultés à se fondre dans ces cadres bien déterminés ;
- New York décide de plus en plus ce qui est de l'art, donc de la culture, sur la base de critères plutôt anglo-saxons liés au commerce, et souvent les arts comme ceux que l'on peut trouver ici, ne sont pas considérés comme de grande qualité ;
- la Nouvelle-Calédonie a une image très faible et très floue et ne peut pas se prévaloir d'artistes connus mondialement sur lesquels elle pourrait appuyer sa promotion culturelle. En un mot, elle manque d'outils marketing ;
- pour rayonner au niveau mondial, il faut pouvoir disposer d'un catalogue complet d'artistes divers, ce qui n'est encore pas le cas ;
- la culture internationale demande de d'innovation, ce qui est encore peu le cas en Nouvelle-Calédonie.

A côté de cela, la situation géographique entre l'Asie, l'Australie et la Nouvelle-Zélande est un atout de par les marchés qu'ils représentent mais aussi par les outils technologiques qu'ils développent et qui pourraient être exploités par nos artistes.

Le monde culturel existe seulement depuis une vingtaine d'années et il est en train de s'étoffer pour pouvoir s'adresser aux publics étrangers. Les circuits culturels locaux continuent à se structurer.

Les jeunes s'ouvrent de plus en plus sur le monde et intègrent des influences extérieures dans leurs propres productions culturelles, ce qui à l'avenir devrait faciliter la diffusion de leurs œuvres.

La diffusion culturelle a des mécanismes qui se rapprochent donc des critères économiques classiques.

#### 7.7 Un intérêt militaire mesuré

La défense du territoire reste à ce jour de la compétence de l'Etat français. Les forces armées de la Nouvelle-Calédonie sont placées sous la responsabilité du ministre de la défense.

Cependant, la présence des forces armées françaises dans le Pacifique renforce la position de la Nouvelle-Calédonie dans le développement de ses relations régionales. Elle apporte aux petits pays insulaires voisins une garantie pour leur avenir, en termes de surveillance et de défense. Elle renforce le partenariat avec les puissances voisines comme l'Australie qui est l'un des premiers clients de l'industrie française de l'armement.

Les forces armées de la Nouvelle-Calédonie ont établi différents types de partenariats avec les pays de la zone qui disposent de forces armées :

- Nouvelle-Zélande ;
- Australie.

Il s'agit de mener des exercices en commun, d'effectuer des échanges de section, de former les troupes :

- Papouasie-Nouvelle-Guinée : formations des troupes, dons de matériels ;
  - Fidji : actuellement suspendu en raison des événements politiques ;
  - Tonga : conseils techniques et tactiques, cession de matériels, mise à disposition d'heures de vol pour la lutte contre la pêche illicite ;
  - Vanuatu : travaux de type civilo-militaire au profit des habitants : réhabilitation ou construction de bâtiments à vocation publique, formation des troupes, fourniture de matériels, mise à disposition d'heures de vol pour la lutte contre la pêche illicite.
- Les forces armées participent également à des opérations et or-

ganisations internationales spécifiques :

- le groupe de coordination quadrilatéral de défense : Il rassemble les représentants des forces armées de l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les Etats-Unis ainsi que les forces armées de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie. L'objectif est de coordonner et d'optimiser les actions menées au profit des pays insulaires du Pacifique dans un large spectre allant de la lutte contre la pêche illicite à l'aide humanitaire ou l'assistance en cas de catastrophe naturelle ;
  - Opération Croix du sud : cet exercice grandeur nature réunit plus de 2 000 hommes issus des armées françaises, néo-zélandaises, australiennes, vanuataises et tongiennes. Grand exercice militaire multinational avec forces déployées, il est conduit tous les deux ans par les Forces armées de la Nouvelle-Calédonie (FANC) sur la Grande-Terre et aux îles Loyauté. Croix du sud est un signe de la place des FANC dans le Pacifique. Elle contribue à l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie.
- L'intégration régionale des forces armées est une des raisons pour lesquelles les effectifs militaires basés en Nouvelle-Calédonie sont moins touchés que la Polynésie française par la réforme actuelle des armées. Les forces présentes seront maintenues mais avec une légère réduction en nombre.
- Cependant, dans le cadre de la réflexion stratégique à plus long terme de la présence des forces armées françaises dans le monde, il est légitime de s'interroger sur la place que prendra alors la Nouvelle-Calédonie.

## 8. Une population de plus en plus tournée vers le reste du monde

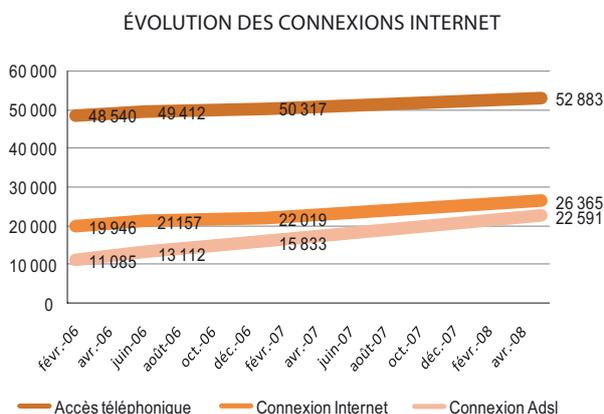
### 8.1 Des outils de communication en développement mais mal maîtrisés

Avec l'arrivée du câble Nouméa-Sydney au mois de septembre 2008, l'accès à internet va être facilité pour les Calédoniens. Cependant, même si le nombre de personnes connectées à internet croît rapidement - l'ISEE comptabilisait 5 146 abonnés à l'ADSL en 2004 et près de 10 000 en 2005 et près de 20 000 aujourd'hui, ce qui représente entre 60 et 80 000 internautes (source ACTIC) - il reste de fortes disparités entre les populations selon leur localisation géographique, et selon leur pouvoir d'achat. Un abonnement à internet coûte environ 7 480 CFP (montant moyen mensuel en 250 Ko/s) contre 3 600 CFP par mois en métropole (ADSL+TV+téléphone illimité, 8 Mo/s).

Le coût reste sans aucun doute un frein au développement de l'utilisation d'internet par les populations, combiné à un taux d'équipement en ordinateurs qui reste encore peu élevé puisque seulement 36% des ménages en possèdent un (chiffres ISEE 2004).

Pourtant, le nombre de connexions internet évolue progressivement comme le montre le graphique ci-contre. Il est difficile de décrire l'usage qui est fait des outils internet.

Dans un autre registre, le nombre de foyers abonnés à Canal Sat, seul bouquet satellite disponible en Nouvelle-Calédonie, atteint 32 000 abonnés en mai 2008, soit près de 50% des foyers. Cependant, si les abonnés veulent avoir accès à des chaînes en langue étrangère, ils doivent s'équiper d'une seconde antenne satellite et d'un décodeur spécifique. Cela



démontre bien de la faible orientation vers les pays anglo-saxons voisins.

Il semble que l'accès à ces nouveaux moyens de communication et d'information provoque quelques difficultés :

- des difficultés relationnelles, plus particulièrement dans le monde kanak, où le modèle social et culturel est bousculé par les informations que les jeunes trouvent sur internet ;
- des frustrations du fait des différences entre ce qui est visible sur le net ou via le satellite et ce qui est réellement disponible en Nouvelle-Calédonie ;
- comme dans la plupart des pays industrialisés, les jeunes peuvent devenir dépendants de ces outils. Ce phénomène est sans doute plus présent en milieu urbain qu'en milieu rural.

### 8.2 Une consommation de plus en plus diversifiée mais créant des décalages au sein de la société

Au premier semestre 2008, l'OPT a traité 122 000 colis et paquets d'origine extérieure à la Nouvelle-Calédonie (de plus en plus proviennent d'Asie), ce qui représente une augmentation de 25% entre 2007 et 2008. Une telle progression est très récente. Cette augmentation montre bien que les Calédoniens ont internationalisé leurs achats dans l'objectif d'une plus grande diversité de produits et de prix plus attractifs. C'est aussi un nouveau mode d'achat des consommateurs qui vient directement concurrencer l'offre locale et peut donc engendrer des « manques à gagner » pour le commerce local. Mais quelles sont les motivations premières à ces nouveaux achats : recherche de nouveauté, recherche de qualité, recherche de prix bas ?

La grande distribution qui se développe depuis une quinzaine d'années a aussi permis l'accès à plus grande diversité de produits dont beaucoup sont d'origine étrangère. Cependant, il n'y a pas dans les rayons, une offre « internationale » plus marquée que dans la plupart des grandes surfaces métropolitaines.

Pourtant, tout le monde n'a pas le même accès à cette nouvelle offre : la grande distribution est peu présente en brousse, tout comme l'accès à internet. Les populations d'origine européenne sont plus préparées à cette diversité et sauraient mieux l'appréhender. Cela peut accentuer des décalages entre les populations.

L'évolution des modes de consommation a donc des conséquences plus problématiques dans les populations mélanésiennes et polynésiennes :

- recherche de produits occidentaux et faciles à préparer, ce qui peut engendrer une perte d'intérêt pour les produits traditionnels donc avoir une conséquence sur l'agriculture ;
- une surconsommation de produits sucrés ou autre entraînant l'obésité (30% de la population connaît ces problèmes, source DASS) ;
- une utilisation de produits avec de plus en plus d'emballage ce qui rend la gestion des déchets plus compliquée en milieu tribal comme en milieu urbain.

A l'image des pays industrialisés, l'offre commerciale a tendance à s'uniformiser avec des produits venus du monde entier. Les produits de consommation alimentaire néo-zélandais et australiens qui pouvaient être prédominants il y a quelques années et qui venaient compléter l'offre des produits agricoles locaux, sont aujourd'hui concurrencés par des produits d'autres origines.

Comme déjà vu précédemment, tout produit confondu, l'Union Européenne représentait 42,9% des importations en 2007, l'Australie 10,7% et la Nouvelle-Zélande 4%.

### 8.3 Une adaptation culturelle plus difficile pour certaines communautés

La mondialisation favorise l'approche individualiste, la recherche du profit monétaire, ce qui est en opposition avec le système d'organisation traditionnel encore très présent. Les kanak sont pour la plupart encore assez éloignés de l'économie de marché. Il faut veiller à ne pas accentuer la fracture sociale. Ces aspects sont développés dans l'atelier 5.

### 8.4 Une population qui voyage plus

Les Calédoniens voyagent de plus en plus, dépassant les 100 000 voyages en 2007. En moins de 10 ans, le nombre de voyages a augmenté de près de 50%. La France et l'Australie restent les destinations préférées.

Cette augmentation peut s'expliquer par une augmentation du pouvoir d'achat, mais on peut aussi l'expliquer par une soif de découverte des Calédoniens. Les moyens d'information et de télécommunication ont ouvert une fenêtre sur le monde qui se traduit par un intérêt grandissant pour les voyages.

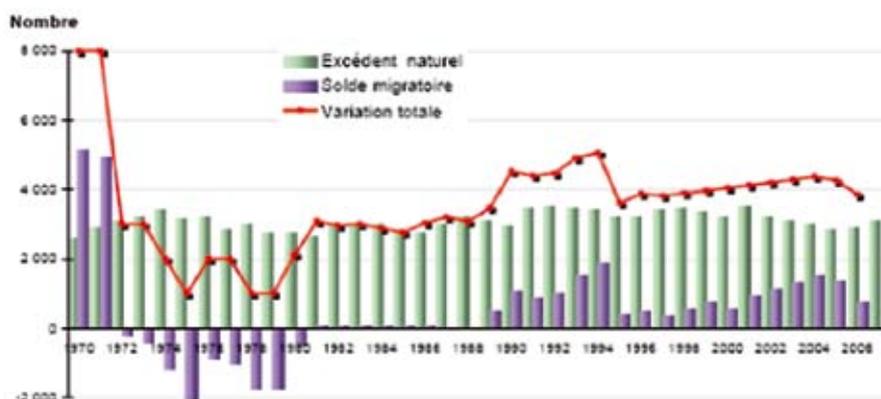
La confrontation avec d'autres cultures et sociétés accélère l'intégration dans la mondialisation.

Par contre, il n'existe pas de données sur le nombre exact de personnes qui voyagent chaque année. Combien de Calédoniens sortent du territoire ? Cet indicateur serait sans doute plus pertinent pour mesurer le degré d'internationalisation des habitants.

### 8.5 Une peur profonde et non fondée d'être submergés par les nouveaux arrivants

En l'absence d'autre source exhaustive, le solde migratoire est déterminé par l'ISEE à travers les données des recensements de population. Les dernières données disponibles sont celles du recensement 2004, qui faisaient apparaître un solde migratoire global sur la période 1996-2004 de 6 591 personnes, soit un solde annuel moyen de 787 personnes (environ 2 000 arrivées et 1 200 départs par an).

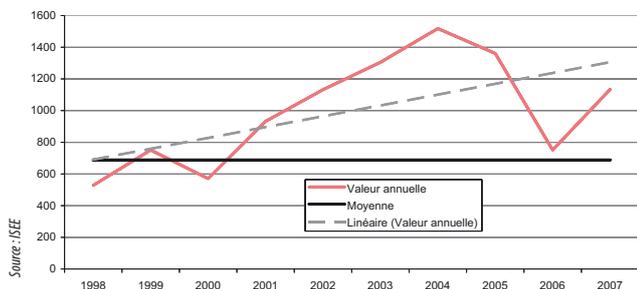
ACCROISSEMENT DE LA POPULATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE



Source : "statistiques démographique édition 2007" - ISEE

Seul le recensement d'août 2009 pourra apporter des réponses totalement fiables, mais entre deux recensements, il est possible d'opérer par estimations. A partir des chiffres publiés par l'ISEE, on peut ainsi voir qu'il se dégage une tendance à la hausse des flux migratoires dans les années récentes, hausse assez faible qui contredit l'impression générale d'une Nouvelle-Calédonie devenue terre de forte immigration depuis quelques mois...

### SOLDE MIGRATOIRE ANNUAL ESTIMÉ PAR L'ISEE ( EN NOMBRE DE PERSONNES PAR AN )



Ces données sont confortées par l'examen des mouvements arrivée/départ se faisant par voie aérienne à La Tontouta, données qui aident à cerner correctement l'examen des flux migratoires car l'essentiel des mouvements arrivée/départ se fait par voie aérienne<sup>9</sup>.

De plus, l'analyse des flux migratoires permet de suivre les personnes changeant de résidence, ce qui peut inclure des arrivées et des départs de Calédoniens de naissance. On constatera par exemple que, entre les deux recensements de 1996 et 2004, les flux migratoires n'ont pas empêché une augmentation de la proportion des personnes nées en Nouvelle-Calédonie parmi l'ensemble de la population résidente à la date du recensement. De plus, 50 % des personnes nées en dehors du territoire sont installées depuis plus de 12 ans (donnée du recensement 2004).

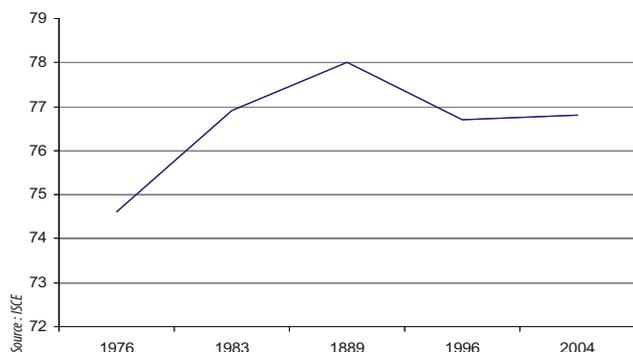
### STRUCTURE DE LA POPULATION SELON LE LIEU DE NAISSANCE AUX DIFFERENTS RECENSEMENTS

Source : Tableau de l'économie calédonienne 2006 - ISEE

	1976	1983	1989	1996	2004
Nouvelle-Calédonie	74,6	76,8	78,0	76,7	76,8
Métropole et DOM	12,2	11,6	10,8	12,4	13,9
TOM	6,9	5,6	5,3	5,1	4,2
Pays étrangers	6,3	6,0	5,8	5,8	5,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Unité : %

### TAUX DES PERSONNES NÉES EN NOUVELLE-CALÉDONIE DANS LA POPULATION TOTALE ( EN % )



Rappelons enfin qu'il est avéré qu'une partie des flux migratoires de ces dernières années est le fait de l'installation de retraités de la fonction publique d'Etat, donc avec un impact plutôt positif sur l'emploi en Nouvelle-Calédonie (nombre de pensions versées par l'Etat ayant augmenté de 4056 en 1996 à 6149 en 2007 – source Trésorerie générale).

Le recensement 2004 dénombrait 2 780 personnes d'origine étrangère et résidents permanents, soit moins de 2% de la population, dont 2 665 en province Sud. En décembre 2007, le haut-commissariat recensait 6 684 étrangers répartis entre 2 626 résidents permanents et 4 058 résidents temporaires dont 1 618 ouvriers philippins du chantier de Goro. Les nationalités les plus représentées sont le Vanuatu avec 1 309 ressortissants puis l'Union Européenne avec 827 ressortissants. L'Australie et le Canada dénombrent respectivement 314 et 308 ressortissants. La Nouvelle-Zélande en comptabilise 121.

On peut dresser les conclusions suivantes:

- la Nouvelle-Calédonie est peu attractive pour les populations des pays développés du Pacifique Sud ;
- la présence de ressortissants étrangers est très liée aux grands projets industriels.

Face à ces migrations internationales, la position des habitants reste ambiguë. Les kanak rappellent qu'ils sont un peuple accueillant et que l'immigration n'est donc pas un problème en soi. Mais, en même temps, et les travaux de Benoit Carteron (Sur le seuil de la maison commune) l'affirment également, il y a une véritable crainte d'être envahi. Cette position se retrouve, sous des aspects différents, dans les deux principales communautés.

Cette peur peut se traduire dans l'emploi avec le développement du concept de la priorité à « l'emploi local ».

Cette donnée sociologique est à prendre en compte dans le développement international de la Nouvelle-Calédonie. En effet, attirer des entreprises de l'extérieur implique forcément l'arrivée de salariés étrangers.

Or il n'existe pas de « circuit » d'accueil des immigrants comme cela peut être le cas au Canada par exemple. Quelqu'un qui arrive sur le territoire doit seul comprendre la culture, les codes de comportement,...

<sup>9</sup> Sur la période ayant séparé les deux derniers recensements, on a compté à La Tontouta en moyenne annuelle 516 arrivées de plus que de départs, à comparer au chiffre de 787 personnes/an issue des recensements. Cette différence peut s'expliquer par l'existence de (faibles) flux migratoires ne passant pas par La Tontouta (trafic maritime), et par le fait que certaines personnes peuvent être décomptées à la fois au recensement comme résidentes, et comme passagers venant de quitter le territoire via La Tontouta.

### Annexe I

Tableau des organisations internationales

Nom	Adresse	Objet	Membres
Agence des pêches du Forum Forum Fisheries Agency (FFA)	PO Box 629 Honiara Iles Salomon	Créée en 1979, la FFA a pour objectif de promouvoir la gestion et le développement durables des ressources marines vivantes (notamment les stocks de poissons migrateurs) dans le Pacifique central et occidental. A cette fin, elle fournit une assistance à ses membres en matière de gestion, de conservation et d'exploitation de ces ressources dans leurs zones économiques exclusives respectives, et à travers des actions visant à améliorer la capacité de ses membres à assumer leurs compétences dans la ZEE et renforcer la solidarité régionale. La France n'est pas membre de la FFA, mais la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut d'observateur permanent depuis le 14 mai 1998.	Australie, Etats Fédérés de Micronésie, Iles Cook, Iles Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.
Commission des Géosciences Appliquées du Pacifique Pacific Islands Applied Geo-Science Commission	Private Mail Bag, GPO, Suva Iles Fidji	La SOPAC a été créée en 1972. Ses domaines d'intervention incluent les ressources minérales, les ressources en eau, l'énergie, l'environnement côtier, l'évaluation des risques naturels, l'environnement océanique, le développement des ressources humaines, la publication et la mise à disposition d'ouvrages techniques et la gestion des désastres naturels. La France n'est pas membre de la SOPAC. Cependant, la Nouvelle-Calédonie a la qualité de membre associé depuis 1991.	Australie, Etats Fédérés de Micronésie, Iles Cook, Iles Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa Américaines, Samoa, Tonga, Tokelau, Tuvalu, Vanuatu.
Communauté du Pacifique (CPS) Secretariat of the Pacific Community	B.P. D5 98848 Nouméa Cedex, Nouvelle-Calédonie	Créée en 1947, la CPS est un organisme apolitique d'aide technique et de recherche, à vocation régionale. Les domaines d'intervention de la CPS ont pour objet les ressources marines (pêches hauturière et côtière), les ressources terrestres (agriculture et forêts), la santé, les statistiques, l'économie, la démographie, la technologie, la condition féminine dans le Pacifique, la jeunesse et la culture. La France en est membre depuis sa création et la Nouvelle-Calédonie y siège à part entière depuis 1983.	Australie, Commonwealth des Iles Mariannes du Nord, Etats Fédérés de Micronésie, Etats-Unis, France, Guam, Iles Cook, Iles Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Pitcairn, Polynésie française, Samoa Américaines, Samoa, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna.
Conseil de coopération économique du Pacifique Economic Cooperation Council (PECC)	Nassim Road Singapour 258372	Créé en 1980, le Conseil vise à fournir à ses membres un forum régional pour favoriser et promouvoir la coopération, l'harmonisation des politiques économiques et le développement économique dans la région Asie-Pacifique. La France à travers ses collectivités d'outre-mer, est membre associé du PECC. La Nouvelle-Calédonie peut donc être associée aux travaux du Conseil au sein de la délégation française.	Australie, Brunei, Darussalam, Canada, Chili, Chine, Colombie, Equateur, Hong Kong (Chine), Indonésie, Japon, Corée du Sud, Malaisie, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pérou, Philippines, Singapour, Forum des Iles du Pacifique, Taipei Chine, Thaïlande, USA, Vietnam
Forum des Iles du Pacifique Pacific Islands Forum	GPO Box 856 Suva Iles Fidji	Fondé en 1971, le Forum a un rôle politique important, en ce qu'il constitue un espace de dialogue où les dirigeants politiques des Etats membres peuvent s'exprimer sur des sujets d'intérêt politique et économique. Il a également un rôle technique, qui vise à promouvoir la coopération régionale en matière de commerce et d'investissement, de sécurité et d'aviation civile - dont la mise en œuvre pratique est confiée au Secrétariat du Forum. Comme pour la FFA, la France n'est pas membre du Forum (bien qu'elle soit associée au dialogue Post-Forum). La Nouvelle-Calédonie est membre associé depuis octobre 2006.	Australie, Etats Fédérés de Micronésie, Iles Cook, Iles Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu. Membre associé : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie.
Organisation des Douanes Océaniques Oceania Customs Organisation (OCO)	c/o Secretariat of the Pacific Community Private Mail Bag, Suva Fiji	Créée en 1999, l'OCO a succédé au CHARM (Customs Head of Administration Regional Meeting), une conférence annuelle régionale visant à promouvoir l'harmonisation et la simplification des procédures douanières, l'introduction de nouvelles méthodes, l'échange d'informations et la coopération entre ses membres en matière douanière. Aujourd'hui, l'OCO poursuit cette mission et compte comme membres 23 administrations douanières de l'Océanie. La Nouvelle-Calédonie et la France y sont représentées par la Direction Régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie.	Australie, Commonwealth des Mariannes du Nord, Etats Fédérés de Micronésie, Guam, Iles Cook, Iles Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Norfolk, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa américaines, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna.
South-pacific travel (ex SPTO)	PO Box 13119 Suva, Fidji	Créée dans les années 1980 sur la base du Tourism Council of the South Pacific (une association d'organismes nationaux chargés de la promotion du tourisme), la SPTO est une organisation régionale intergouvernementale dont l'objectif fondamental est la promotion, de la coopération et du développement touristique dans le Pacifique Sud. A ce titre, la SPTO organise la participation des pays du Pacifique à des foires promotionnelles du tourisme, effectue des études de marché et assure des séminaires de formation. La Nouvelle-Calédonie est membre de cette organisation, mais elle n'y siège plus en raison du transfert de compétences de tourisme aux provinces.	Australie, Cook, Chine, Fidji, Iles Salomon, Nouvelle-Calédonie, Papouasie Nouvelle-Guinée, Polynésie française, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.
Programme de développement des Iles du Pacifique Pacific Islands Development Program (PIDP)	East West Center 1777 East West Road Honolulu HI 96848	Etabli en 1980, le PIDP a pour mission de fournir des services professionnels et de recherches d'informations aux dirigeants du Pacifique dans le domaine du développement économique et social. Le PIDP délivre également des bourses pour des séjours linguistiques à l'Université d'Hawaii et assure le secrétariat de la Commission commerciale conjointe entre les Etats-Unis et les pays insulaires du Pacifique. A l'inverse de la France, la Nouvelle-Calédonie est membre du PIDP.	Commonwealth des Mariannes du Nord, Etats Fédérés de Micronésie, Guam, Hawaii, Iles Cook, Iles Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa américaines, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu.
Programme Régional Océanien de l'Environnement Pacific Regional Environment Program (SPREP)	P.O. Box 240 Apia, Samoa	A ses origines, le PROE était un programme rattaché à la CPS. Au cours des années 80, les activités du PROE se sont développées et, à l'initiative des gouvernements et administrations du Pacifique, il est devenu une organisation régionale indépendante, chargée de promouvoir la coopération environnementale dans le Pacifique Sud et de fournir l'assistance nécessaire à la protection de l'environnement et à l'instauration d'un développement durable dans cette région. La France et la Nouvelle-Calédonie sont membre de cette organisation.	Australie, Commonwealth des Mariannes du Nord, Etats Fédérés de Micronésie, Etats Unis d'Amérique, France, Guam, Iles Cook, Iles Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa américaines, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Wallis et Futuna.

<b>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (UNESCAP)</b>	The United Nations Building, Rajadamnern Nok Avenue 10200 Bangkok Thailand	Créée en 1947, la Commission est l'organe régional du Secrétariat des Nations Unies pour la région Asie Pacifique. A ce titre, elle intervient dans plusieurs domaines et notamment ; la coopération économique régionale, le développement des ressources naturelles et l'environnement, le développement social, la population et le développement rural et urbain, les transports, la communication, le tourisme et le développement des infrastructures, les statistiques. La France est membre à part entière de la CESAP et la Nouvelle-Calédonie a un statut de membre associé depuis le 31 juillet 1992. Membre associé : Samoa américaines, Guam, Hong Kong, Iles Cook, Macao, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Niue, Commonwealth des Mariannes du Nord.	Afghanistan, Arménie, Australie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bhoutan, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, Etats Fédérés de Micronésie, Etats-Unis d'Amérique, France, Géorgie, Iles Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Kazakhstan, Kiribati, Corée du Sud, Corée du Nord, Kirgizstan, Laos, Malaisie, Maldives, Mongolie, Myanmar, Nauru, Népal, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Pays Bas, Philippines, Royaume Uni, Russie, Samoa, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Timor oriental, Tonga, Turquie, Turkménistan, Tuvalu, Uzbekistan, Vanuatu, Vietnam.
<b>Commission des pêches du Pacifique Central et Occidental Western and Central Pacific Fisheries (WCPFC)</b>	WCPFC P.O. Box 2356 Kolonia POHNPEI 96941 Etats Fédérés de Micronésie	Créée le 5 septembre 2000 par la Convention d'Honolulu, la Commission des pêches du Pacifique central et occidental s'occupe de la gestion des stocks de poissons grand migrateur dans le Pacifique central et occidental. La Nouvelle-Calédonie est territoire participant (participating territory) sans droit de vote.	Australie, Canada, Chine, Iles Cook, Communauté Européenne, Etats Fédérés de Micronésie, Iles Fidji, France (+ Nouvelle-Calédonie + Polynésie française + Wallis et Futuna), Indonésie, Japon, Kiribati, Corée, Iles Marshall, Nauru, Nouvelle-Zélande (+ Tokelau), Niue, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Iles Salomon, Royaume de Tonga, Taïwan, Tuvalu, Etats-Unis (+ Marianne du Nord + Guam + Samoa Américaines), Vanuatu.
<b>Organisation Mondiale de la Santé (OMS) World Health Organisation (WHO)</b>	OMS Bureau régional pour le Pacifique occidental P.O. Box 2932 Manille, Philippines	Institution spécialisée des Nations Unies pour la santé, l'OMS a été fondée le 7 avril 1948. Elle a pour but principal d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé possible. S'agissant du bureau régional pour le Pacifique occidental, celui-ci a été créé en 1951. La France est membre de l'OMS et, du fait de la situation géographique de ses collectivités d'outre-mer du Pacifique, participe aux travaux du bureau régional pour le Pacifique occidental. La Nouvelle-Calédonie a donc la possibilité d'être intégrée dans la délégation française.	Les Etats et territoires du Pacifique occidental suivants sont membres de l'OMS ou y sont représentés : Australie, Brunei Darussalam, Cambodge, Chine, Iles Mariannes du Nord, Etats Fédérés de Micronésie, Iles Cook, Fidji, Iles Marshall, Iles Salomon, Polynésie française, Guam, Hong Kong, Japon, Kiribati, Corée du Sud, Laos, Macao, Malaisie, Mongolie, Nauru, Niue, Nouvelle-Calédonie, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa Américaines, Samoa, Singapour, Tokelau, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, Vietnam, Wallis et Futuna.
<b>Association des Comités Olympiques Océaniens Oceania National Olympic Committees (ONOC)</b>	University of South Pacific Fiji	L'ONOC est l'organisme déconcentré du Comité international olympique en charge pour l'Océanie du développement et de la promotion du sport. Cet organisme bénéficie de l'appui et des fonds de solidarité du CIO. La Nouvelle-Calédonie est membre associée depuis 2005.	Samoa américaine, Australie, Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Iles Fidji, Guam, Kiribati, Iles Marshall, Nauru, Nouvelle-Zélande, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Salomon, Tonga, Vanuatu, Nouvelle-Calédonie
<b>Conseil des Jeux du Pacifique Pacific Games Council</b>	Maison du Sport 24, rue Duquesne 98846 Nouméa	Le Conseil des Jeux du Pacifique est dépositaire de la charte des Jeux du Pacifique qui fixe les conditions depuis 1963 d'organisation des Jeux. Il est constitué des représentants des comités olympiques des 22 pays de la zone couverte par la communauté du Pacifique. Concept : « promouvoir une compétition et des Jeux de niveau mondial, prestigieux et amicaux, et développer le sport au profit des peuples, des Etats et des territoires qui composent la communauté du Pacifique	Samoa américaine, Iles Cook, Etats fédérés de Micronésie, Marianne du Nord, Iles Fidji, Guam, Kiribati, Iles Marshall, Nauru, Palau, Papouasie Nouvelle-Guinée, Samoa, Iles Salomon, Tonga, Vanuatu, Nouvelle-Calédonie, Tahiti, Wallis et Futuna, Tokelau, Tuvalu, Norfolk

Source : D'après Cameron Diver (pour la revue Doctine)

## Annexe II

### Rappel du mandat de l'atelier

Pour définir les « orientations fondamentales » de la Nouvelle-Calédonie appelées par l'article 211 de la loi organique, il faudra prendre en considération le phénomène de la mondialisation.

Le terme « mondialisation » désigne le développement de liens d'interdépendance entre hommes, activités humaines et systèmes politiques à l'échelle du monde. Ce phénomène touche la plupart des domaines. Il est accéléré par la diffusion mondiale des informations par les médias et sur internet.

Aussi, dans cet atelier, on regardera les effets induits de la mondialisation sur l'économie, la culture et les modes de vie et de consommation en Nouvelle-Calédonie.

La mondialisation entraîne une évolution des échanges, il sera intéressant de voir quelles évolutions la Nouvelle-Calédonie connaît à ce titre : importations, exportations, et par conséquent

l'impact sur la balance commerciale et sur la balance des paiements. Le même exercice sera mené sur les échanges liés à la culture, l'éducation, la recherche, ...

En tenant compte du contexte mondial, il sera effectué un inventaire des atouts du pays, et de ses potentiels à valoriser.

Enfin, il faudra se poser la question de la place actuelle de la Nouvelle-Calédonie dans ce contexte mondial : participations aux organisations internationales, organisations régionales, relations bilatérales.

Le but de cet atelier n'est, pas plus que pour les autres ateliers, d'entrer dans les détails de chacun des items mais d'arriver à un positionnement clair de la Nouvelle-Calédonie dans le contexte de mondialisation, avec ses atouts, ses faiblesses, les problèmes que cela pose et les attentes d'une population de plus en plus ouverte sur le monde.

### Annexe III

#### Membres inscrits à l'atelier

ARLIE Jean-Michel, Agence de Développement Economique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL)  
AYAWA Jean-Marie, Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE)  
BEUSTES Annie, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie  
BOANO Gabriel, commune de Touho  
BOUR Stéphane, mairie de Nouméa  
BOYER Jean-Marc, Université de Nouvelle-Calédonie (UNC)  
BUGUET Jacques, Haut-commissariat  
CAILLARD Philippe, Société Le Froid - CCI  
CERVANTES Lucien, Trésorerie Générale de la Nouvelle-Calédonie  
CHUNG WEE Alain, ADECAL  
DEBOUVERIE Yves, Direction de l'Aviation Civile (DAC)  
DECAMP Janine, Syndicat des Industries de la Mine (SIM)  
DESPLAT André, Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI)  
DIVER Cameron, Direction Juridique et Administration Générale de la province Sud  
DOITEAU Julie, Agence Française de Développement (AFD)  
GERMAIN Philippe, Fédération des Industries de Nouvelle-Calédonie (FINC)  
GUAENERE Danielle, assemblée de la province des îles Loyauté  
HABAULT Christian, Syndicat des Industries de la Mine (SIM)  
HERAUT Jean-Pierre, SDV TTI Nouméa - MEDEF Nouvelle-Calédonie  
KASARHEROU Joël, 166e-services sarl  
LA SELVE Mimsy, Société Le Froid  
LAFLEUR Philippe, Direction du Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie  
LASNIER Michel, Syndicat des Commerçants en Nouvelle-Calédonie  
LASSIMOUILLAS Claude, Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-Calédonie (DJS)  
LE BRUN Laurent, Direction du Développement Economique et de l'Environnement de la province Nord (DDE-E)  
LE POUL Philippe, Nouvelle-Calédonie 2011  
L'HERMITTE Jean-Roald, Direction régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie (DRDNC)  
LOGOLOGOFOLAU Ana, mairie du Mont-Dore  
MACHORO Caroline, congrès de la Nouvelle-Calédonie et Assemblée de la province Nord  
MANATE Térona, USOENC  
MASSON Jean-Michel, Air Calédonie International (AIR CALIN)  
MERZEAU Michel, Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI)  
OLLIVAUD Patrick, Direction de l'Economie, de la Formation et de l'Emploi de la province Sud (DEFE)  
PAPONAUD Jean-Jacques, Association Corail Vivant  
PASCO Valéry, Association Ensemble pour la Planète (EPLP)  
POININE Alphonse, mairie de Touho  
RUSTERHOLTZ Christèle, Association Ensemble pour la Planète (EPLP)  
SANTINO Alain-George, Parti politique «Le Mouvement de la Diversité» (LMD)  
SEMAVOINE Laurent, cellule de la Coopération Régionale

et des Relations Extérieures

SEVERIAN Philippe, Direction du Développement Rural de la province Sud (DDR)

SIMON Olivier, Institut d'Emission pour l'Outre-Mer (IEOM)

SONG Nataël, mairie de Koumac

TUTUGORO Joachim, Centre Hospitalier du Nord (CHN)

VARIN Nils, Atlas Sarl et Association Régionale Nouvelle-Calédonie des auditeurs de l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN)

VILAS Jean-Pierre, Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF)

VIRAPIN Laure, Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA)

WADRAWANE Jacques, assemblée de la province Sud

WAMALO Jacques Aizik, assemblée de la province des îles Loyauté

#### Secrétariat :

AUGUIN Olivier, Service de l'Aménagement et de la Planification – gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

CHARDIN Olivier, KPMG Audit

CHERVI-DRAN Catherine, Direction régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie (DRDNC)

L'HERMITTE Jean-Roald, Direction régionale des Douanes de Nouvelle-Calédonie (DRDNC)

MERZEAU Michel, Chambre de Commerce et d'Industrie de Nouvelle-Calédonie (CCI)

SEMAVOINE Laurent, cellule de la Coopération Régionale et des Relations Extérieures - gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

### Annexe IV

#### Bibliographie

1. Schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie – État des lieux - Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie - Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie – Mai 2002
2. La Nouvelle-Calédonie en 2007 – Institut d'émission d'Outre Mer – Edition 2008
3. L'économie calédonienne en mouvement – CEROM – Edition décembre 2005
4. Bilan Economique et social 2007 – ISEE – Edition avril 2007
5. Tableaux de l'économie calédonienne – ISEE – Edition 2008
6. Nickel 2010 en Nouvelle-Calédonie – Actes du colloque international organisé les 7 et 8 juillet 2005 par l'USOENC
7. Nouvelle-Calédonie Nickel 2010 : une nouvelle ère industrielle – étude du Cabinet Syndex sur les impacts économiques, sociaux et environnementaux du développement du nickel, préparatoire au colloque international Nickel 2010 - juillet 2005
8. Schéma de mise en valeur des richesses minières - adopté par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie le 12 août 2008 – DIMENC – Juillet 2008